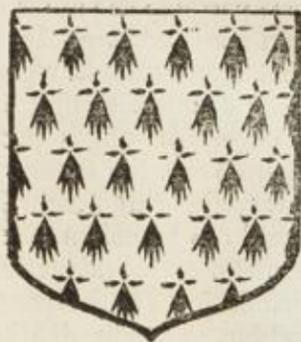


C H A P I T R E III.

BRETAGNE DUCHÉ-PAIRIE



D'hermines.

A LA Bretagne province de France ayant titre de duché , portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique , qui étoit commun à tous le pays contenus entre les embouchûres de la Seine & de la Loire. Lorsque les Bretons peuples Celtes d'origine , furent obligés de sortir de l'isle d'Albion & de se refugier dans l'Armorique , vers l'an 458. ils communiquèrent insensiblement leur nom à ceux qui les avoient reçus , & au pays même. Dom Guy Alexis Lobineau , religieux bénédictin , de la congrégation de saint Maur , a publié en 1707. une histoire de Bretagne que l'on peut consulter. Voyez pour la description de cette province liv. 1. n^o. 11. & pour l'origine des Bretons n^o. x. & suivant de cette histoire.

L'érection de la Bretagne en duché est inconnue ; quelques auteurs la mettent en 1213. Pierre *Mauclerc* , qui en 1216. fut un des barons qui assistèrent , avec les pairs du royaume , au jugement rendu à Melun , sur l'hommage de la Champagne , n'y est qualifié que comte de Bretagne. On le trouve qualifié duc de Bretagne & comte de Richemont dans un acte de l'an 1230. Jean son fils ne porta le titre que de comte. Ce duché fut érigé pairie par lettres du roy Philippe le Bel , données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faveur de JÉAN duc de Bretagne , petit-fils de Pierre *Mauclerc* , & de ses successeurs. Le même roy donna le 24. septembre 1309. à Poissy une déclaration que l'érection du duché de Bretagne en pairie ne portera aucun préjudice au duc , duchesse & leurs enfans , & n'empêchera point que la coutume n'ait lieu entr'eux. La Bretagne fut unie au domaine de la couronne , par lettres données à Nantes au mois d'Aoust 1532. registrées au parlement le 21. septembre suivant , & au conseil de Bretagne le 8. décembre de la même année. FRANÇOIS dauphin de Viennois , fils aîné du roy François I. porta le titre de duc de Bretagne , & après sa mort son frere puîné depuis roy Henry II. eut le duché de Bretagne par lettres du roy son pere du 9. Février 1539. FRANÇOIS II. du vivant de François I. son ayeul , est qualifié dans des vers duc des Bretons. Louis de France , fils aîné du duc de Bourgogne qui naquit en 1704. & mourut l'année suivante , & son frere LOUIS né le 8. janvier 1707. ont porté la qualité de ducs de Bretagne. Ce dernier quitta ce titre le 18. Février 1712. pour prendre celui de dauphin à la mort de son pere , & mourut luy-même le 8. mars suivant.

La généalogie des ducs de Bretagne de la branche royale a été rapportée dans le tome I. de cette histoire page 445. & suivantes. L'on donnera seulement icy celles des anciens comtes de Bretagne après les pieces qui suivent.



- A Quatuor précédentes litteras vidisse se testatur easque confirmat Philippus D. G. Francorum rex litteris suis, gentibus suis parlamenti alitque justiciariis directis. Parisius anno Domini M. CCC. XXVIII. mense junii.

Declaration faite par le roy Philippes le Bel, à Yoland de Dreux duchesse de Bretagne, que l'erection du duché de Bretagne en pairie, ne porte préjudice aux duc & duchesse de Bretagne & leurs enfans, que la coutume n'ait lieu entr'eux.

- P**HILIPPES par la grace de Dieu roy de France : nous faisons assavoir à touz, que comme nostre chiere & amée Jolent de Dreux duchesse de Bretagne nous ait signifié en complaignant, que parce que nous avons fait la duchée de Bretagne pairie de France, que aucunes gens li ont donné à entendre que aucuns dommages li en pourroient estre & aucun préjudice à li & à ses enfanz ou temps à venir après la mort de nostre amé & feal Artus duc de Bretagne son seigneur, pour ce que la coustume de la duchée de Bretagne en pourroit estre estrechie en aucunes choses. Et il ce nous est requis humblement, nous veillons pourvoir que par nostre fait hommage n'en puist venir à li ne à ses enfanz. Et nous qui avons regardé diligiaument, & avons eu grant conseil seur ce que sa requeste est de bonne foy & de équité, & ne voudrions que par nostre fait nul fust deceuz ne dommagé, & qui savons que le mariage de li & du duc Artus se fist grant piece avant nostre ordonnance de ladite pairie, pourvoions à sadite requeste, declaron & déterminons que se il avenoit après la mort dudit duc que nul se veust efforcier à amenuisier liu son droit ne de ses enfans que elle a du duc ou auroit par le fait de ladite pairie, que il n'y soient de rien oyz, que la coustume de la duchée de Bretagne ne leur soit gardée en toutes choses en la maniere & en la condicion que elle estoit à l'eure & au jour que nous en feismes pairie, & que il i prengne tel profit en toutes choses, comme ils fesoient au temps devant, non contreltant ladite pairie. Et ce voulons, ordenons, establisons & déterminons nous de nostre auctorité & pouvoir royal, ne voulons que nul ne puist aler encontre, ne fait oi au contraire nul temps. Et pour que ce soit encore plus ferme & miex gardé à tout temps, nous l'approuvons par l'autorité de nostre decret. En témoin, &c. Donné à Poissy le XXIII. jour de septembre l'an de grace M. CCC. & neuf.

Le duc de Bretagne qui avoit esté aussi convoqué au couronnement de Philippe le Long en qualité de pair de France, ne s'y estant point trouvé, ni envoyé d'excuses dans le temps, demanda & obtint des lettres de Remission pour ce deffaut.

DOMINUS rex remittit Joanni duci Britanniae defectum quod fecit propter hoc quod ad coronationem non venit, nec se excusavit tunc, licet postea fecerit, nec vult dominus rex quod sibi vel suis praedictum generet in futurum. Datum die 2. martii 1316.

- D Voyez l'extraict de l'écrit de Jean de Montfort contre Charles de Blois, touchant le duché & pairie de Bretagne rapporté par dom Lobineau dans son histoire de Bretagne tom. II. p. 479. jusques & comprise la page 486.

- A**VOUS très-excellent prince monsieur le roy de France, & à vostre très-noble office, comme au vrai souverain seigneur de la duché de Bretagne pairie de France, & des appartenances: requiert & supplie, comme autrefois a fait, monsieur Jean de Bretagne comte de Montfort, que vous le receviez en vostre foy & hommage, seul & pour le tout ladicte duché & appartenances, en vous offrant la bouche & les mains & tout ce qu'il appartient à faire par raison, & que ses prédécesseurs ducs de Bretagne ont accoustumé à faire: de laquelle duché & appartenances avez mis, saisis & vestus en vostre foy & hommage noble prince monsieur Jean duc de Bretagne, comte de Richemont & vicomte de Limoges, décédé sans hoirs de sa chair, frere naturel & legitime du duc & comte de Montfort, & dit ledit comte que sa derniere requeste vous luy devez faire, considéré qu'il fut fils du duc prochain, pere aussi dudit duc Jean, lesquels avez saisis, & vestus en foy & hommage de ladicte duché & appartenances, & depuis dernièrement ledit duc Jean frere dudit comte, lequel comte au temps de la mort dudit Duc & à présent estoit & est le plus prochain en degré & consanguinité qui puisse vivre ne mourir, & en special du coste dont la duché vient, & est ledit comte saisi de droict de ladicte duché & appartenances, par la coustume general de vostre royaume.

2309.

Preuves de l'hist.
de Bretagne, tom.
2. p. 459.Cerim. Francor.
tom. 1. p. 147.Traité de l'an-
cien estat de Bre-
tagne par Vignier, p.
432.

Aux écritures du procès du duc de Bretagne qui furent faites en latin, les sentences qui s'ensuivent se voyent couchées en divers articles.

Vignier, traité de l'ancien estat de la petite Bretagne. p. 432. & 33.

QUOD ducatus Britanniae est una portio domanii coronae Franciae, quia corona Franciae habet ducatum dominium ipsius. *Patria & pares Franciae sunt membra regni & coronae. Pares sunt quasi patroni & consilarii regni & quasi gemmae coronae regni. Pares Franciae debent judicare cum rege & defendere coronam.* Ducatus tenetur regi ad homagium, relictum & servitium in guerris & obedientiam.

Chronique de Flandres donnée par Sauvage, ch. Lxxvii, p. 166.

QUAND le duc Jean de Bretagne fut venu en son pais, que maladie le prit & mourut; il avoit une fille de son frere, qu'il avoit donnée en mariage à Charles le plus jeune fils du comte de Blois, & luy avoit ottroyé après sa mort toute la duché de Bretagne. Mais le comte de Montfort (qui son frere estoit de par sa mere) & avoit à femme la sœur du comte Loys de Flandres, se meist tantost en la duché comme sire, & ravit les trésors (qui moult estoient grands) & meit garnison partout es chasteaux & bonnes villes de Bretagne. Quand Charles de Blois l'entendit, si se meit devers le roy de France son oncle, & lui requist, qu'à droit le teinst contre le comte de Montfort, qui la duché de Bretagne avoit faisie, qui à lui appartenoit. Tantost fait le roy appeller le comte de Montfort à Paris, lequel y vint à tout grand conseil. Adonc luy requit le roy qu'il apportast le trésor, & du surplus il le laissa sur luy. Mais le comte de Montfort luy respondit que Bretagne estoit partie * de France, & que desherité ne pouvoit estre, si ce n'estoit pardevant les pers, & que volontiers le lairroit sur les pers de France, pour l'honneur du roy: de celle responie fut le roy moult iré, & lui remit journée à l'endemain. Mais aucuns des amis du comte de Montfort luy feirent sçavoir qu'il s'en allast tantost, & que le roy le feroit prendre. Tantost monta & ne finit, si vint en Bretagne. L'endemain, quand le roi sceut qu'ainsi s'en estoit alé & qu'il n'avoit mie attendu sa journée, si jugea Charles de Blois duc de Bretagne, &c. *L'adjournement du comte de Montfort en parlement à la requeste de Monseigneur Charles de Blois est raporté par Froissart, l. 1. chap. LXX. p. 86.*

Pairie.

Arrest qui adjuge le duché & pairie de Bretagne à Charles de Blois.

1341. Ch. de Nantes, arm. H. casses. E. n. 9. Preuves de l'hist. de Bretagne, tom. 2. pag. 486. jusques & compris 488.

CUM dilectus & fidelis consanguineus noster Johannes de Britannia, comes Montfortis, coram nobis in curia nostra in magno consilio nostro parium Franciae, prelatorum, Baronum, aliorumque sufficienter munita proposuisset, quod Arturius quondam dux Britanniae Johannis quondam ejusdem Britanniae ducis ultimo defuncti & ipsius comitis pater, ex causa ejus patris & avi tenuerat & possederat in vita sua, & usque ad ejus mortem ducatum, & pariam Britanniae cum pertinentiis suis & pacifice fuerat de eis in fide, & homagio regis Franciae; & eodem modo idem Johannes in vita sua, & usque ad ejus obitum eisdem ducatum & pariam cum pertinentiis tenuerat sub fide & homagio nostris; & quod idem dux Johannes circa pascha proxime lapsus saisis de praedictis absque haerede de proprio corpore decederat, eratque idem comes frater naturalis & legitimus Joannis ducis praedicti, & proximior in gradu & consanguinitate qui appareret, specialiter ex latere unde obvenerat ducatus praedictus, & per consequens haeres universalis ejusdem Joannis ducis in omnibus, quibus erat saisis tempore mortis suae: & quod per generalem consuetudinem regni nostri, qua mortuus saisit vivum, idem comes & haeres universalis reputabatur saisis de ducatu & pertinentiis ante dictis, & de omnibus aliis de quibus idem dux Johannes saisis & vestitus obierat; & ob hoc à nobis seu nostro nobili officio, prout aliàs requiri fecerat, & requirebat idem comes, ut eum solum & in solidum in fide & homagio nostris de ducatu & paria ac pertinentiis praedictis reciperemus, offerendo nobis os & manus & alia omnia ad hoc de ratione spectantia, & qua duces Britanniae ejus praedecessores nobis facere consueverant, protestans idem comes quod dilectum & fidelem Carolum de Blehis nepotem nostrum, qui ex causa Domicellae Pentheuriae ejus uxoris requirebat se à nobis recipi ad fidem & homagium ducatus & pariae, pertinentiarumque praedictarum, non intendebat in aliquo acceptare in partem; & quod si aliqua diceret qua ad ipsius Caroli intentionem facerent, non proficerent eidem, nec etiam comiti praedicto nocerent, &c.

Voyez preuves de l'histoire de Bretagne, tom II. p. 486. jusques & comprise 488.

Hommage

Handwritten text in the right margin, partially visible from the adjacent page. It includes names like 'Jean de Bretagne' and 'Charles de Blois'.

Hommage de Jean duc de Bretagne au roy pour son duché de Bretagne & pairie de France.

A IN Dei nomine , amen. Præsentis publici instrumenti serie cunctis pateat evidenter , quòd anno ejusdem Domini M. CCC. LXVI. secundum morem ecclesie gallicane , indictione v. mensis decembris die XIII. horâ quasi III. M. pontificatus SS. in Christo patris ac Domini D. Urbani divinâ providentiâ papæ v. anno v. coram serenissimo principe & domino D. Carolo Dei gratiâ Francorum rege , in sede sui magni consilii constituto , assistente ejusdem prælatorum , baronum , comitum , ac aliorum militum & clericorum multitudine copiosâ , ac in nostrum , notariorum publicorum , testiumque infra scriptorum præsentia ; nobilis & potens vir dominus Johannes de Monteforti dux Britannia & par Francia ibidem præsens pro faciendo homagio , ut dicebat , dicto domino regi de ducatu & pareria prædictis , ipsi domino regi supplicavit , dixit , & exposuit per organum reverendi in Christo patris & domini D. Hugonis de Montalais Briocensis episcopi , dicti ducis cancellarii sibi assistentis , viceque , nomine , de mandato dicti ducis ibidem oraculo vive vocis sibi per ipsum ducem facto in modo & formâ infra scriptis. Primo , &c.

Voyez preuves de l'histoire de Bretagne tom. II. col. 525. &c.

Excuses du duc de Bretagne de ne s'estre pas rendu à l'adjournement pour le jugement du roy d'Angleterre , duc de Guyenne , & renouvellement de serment de fidelité du mesme duc de Bretagne au roy.

A TOUS ceux qui ces présentes lettres verront , &c. Hugues de Montalais évesque de saint Briec , chancelier , & Olivier Seigneur de Cliçon , conseiller & cousin de très-haut & très-puissant prince nostre très-cher & redouté seigneur monsieur le duc de Bretagne , comte de Montfort , salut. Sçavoir faisons , que par vertu du pouvoir à nous donné par nostredit seigneur , monsieur le duc de Bretagne , si comme il appert par ses lettres , desquelles la teneur s'ensuit : nous Jean duc de Bretagne comte de Montfort , faisons sçavoir à tous , que nous confians du bon sens & loyauté de nos très-chers & bien amez S. reverend pere en Dieu , l'évesque de saint Briec nostre chancelier , & nostre très-cher & bien amé , & féal cousin le sire de Cliçon ; & chascun d'eux avons fait & ordonné , & par ces présentes lettres faisons & ordonnons nos procureurs generaux ambassadeurs , & messagers speciaux , quant à nous excuser , & nos excusations & les causes d'icelles dire , proposer , & alleguer à nostre très-souverain seigneur , Charles par la grace de Dieu roy de France , de non estre allez en personne devers luy , & affermer pour nous & au nom de nous les dernieres excusations estre vrayes : & en outre leurs avons donné & donnons à chacun pouvoir & special mandement de certifier & affermer pour nous , que nous luy tiendrons toujours nostre loyauté , comme nous sommes tenus , & ly serons bon vray & loyal homme , & sujet à la couronne de France , selon ce que nous sommes tenus par nos hommages , sans feintise ne aucun mal engin , & sans faire le contraire par nous ne par autre , à nostre pouvoir , & sans guerre luy mener , ne à son Royaume ; ne donner confort & ayde à autres à le faire en enprivé , ni en appert , ne cuison * aucune leur faire ni perpetrer , & ce qu'ils ou l'un deux feront en ces choses , aurons ferme & stable , & promettons loyaument & en bonne foy les tenir sans venir contre. Et donnons pouvoir audeffusdits & chascun d'eux de les affermer par serment au nom de nous , s'ils en sont requis. Et en tesmoin de ce avons fait mettre en ces présentes lettres nostre propre scel. Données à Vennes le xxv *. jour d'octobre l'an mil CCC. lxxix. Nous au nom de nostredit seigneur le duc de Bretagne , & pour luy à la requeste de nostredit seigneur le roy , par vertu dudit pouvoir à nous donné , avons juré , certifié & affermé à nostredit seigneur le roy par nos serments faicts sur les saincts évangiles , & sur la vraye croix par nous touchée & baillée en la présence de luy & de son conseil , que nostredit seigneur le duc luy tiendra toujours sa loyauté , comme tenu il y est , & sera bon & vray homme subject à luy & à la couronne de France , selon que tenu il y est par les hommages qu'il luy a faicts , sans feintise & sans mal engin , & sans faire le contraire par luy ne par autres à son pouvoir & sans mouvoir guerre à luy , ni à son royaume , ni donner confort & aide à aucuns autres de le faire en privé ni appert , ni aucune cuison * leur faire ni perpetrer : en tesmoin de ce nous avons fait sceller ces présentes de nos signez en absence de nos grands sceaux. Donné à Paris le xxvi. jour de janvier , l'an de grace mil CCC. lxxix.

13. Dec. 1366.

Ch. de Nantes , arm. G. casses. C. n. 4. Preuves de l'Hist. de Bretagne , tom. 2. fol. 525. &c.

29. Octobre & 26. Janv. 1369.

Traité de l'ancien estat de Bretagne par Vignier , p. 426. Et hist. du comtes. du Guesclin par du Chastel p. 442.

* al. trahison.

al. xxix.

* al. trahison.

1372.
Chronique de S.
Denis, tom. 3. fol.
22.

EN celuy temps le roy de France envoya plusieurs Messagiers, grands & notables pardevers le duc de Bretagne, lequel on sentoit moult favorable aux Anglois, & lui fist le roy plusieurs fois requerir que il fist son devoir envers lui, comme tenu y estoit, si comme vassal lige & homme du roy & per de France, & qu'il ne voullist les Anglois laisser entrer en son pays de Bretagne, ne les conforter en aucune maniere. Et le duc respondit toujours que ainsi le feroit, mais finalement dedans Pasques ensui- vant, qui furent l'an mil ccc. lxxiii. le duc de Bretagne manda grande foison d'An- glois, & les fist venir en Bretagne, dont tous ceux dudit pays, nobles & autres, fu- rent moult courroucez, & dirent audit duc que ils ne seroient ja Anglois, car le roy de France estoit leur seigneur souverain, afin que y mist remede. Et pour ce y envoya le roy sondit connestable le seigneur de Craon & autres. Et quand ledit duc sceut leur venuë il se partit du pays, & s'en alla en Angleterre. Si chevaucha ledit connestable le pays de Bretagne, & se rendirent à luy nobles, bonnes villes, & gens d'Eglise, tant de Bretons Gallos comme Bretonnant dedans la feste sainct Jean-Baptiste enluivant, ex- cepté seulement Brest, Aulroy, & Derval. Et se mist ledit connestable à siege devant Brest, &c.

En 1378. Jean de Montfort qui se tenoit duc de Bretagne, fut privé en parlement de toutes les terres qu'il tenoit au royaume de France pour s'être joint aux Anglois dans la guerre qu'ils fai- soient au roy de France. Voyez les grandes chroniques de France tome 3. fol. xxx. verso.

Lit de Justice tenu le 9. decembre 1378. par Charles V. pour le procès fait à Jean de Montfort duc de Bretagne. Voyez le cerem. Franc. tome 2. p. 432. du Tillet recueil des rangs, &c. p. 58.

*Adjournement donné le 20. juin 1378. contre le duc de Bretagne, pour le samedi quatrieme C
septembre suivant. Voyez l'hist. de Bretagne par le P. le Baud ch. 42. p. 360. &c. par d'Argentré liv. 8. ch. 289. & celle du P. Lobineau liv. 12. art. 97. p. 418. & 419.*

Voyez aussi le somnium Viridarii, ou songe du Verger, chap. clxxxviii. Goldast. mo- narch. tom. 1. p. 145. L'auteur qui écrivoit ce traité dans le temps même du jugement du comte de Montfort, y discute, quo jure rex Franciæ modernus ducatum Britanniaë domi- no Johanni de Monteforti vero & legitimo duce expulso sine causæ cognitione teneat occupatum. Le clerc qu'il introduit disputant contre un chevalier, prétend que c'est à tort que cette confiscation a esté faite. Il employe pour le prouver toutes les raisons que Jean de Montfort auroit pu alleguer. L'une est que, rex juris ordinem non servavit, quia ad regem non spectabat cum propter feloniam privare, sed ad pares, titulo, quo tempore miles in- vestiuram petere debet, c. 3. & de probi. feu. alio. per Fredericum c. imperialem. nec pote- rat judex esse in causa sua. Une autre prétendue raison est que le duché de Bretagne apparte- nant de plein droit à Jean de Montfort, le roy n'avoit pu le confisquer. Or ce duché luy ap- partenait, parce que l'oncle doit estre préféré à la niece en fait de fief, &c. . . . amplius hoc apparet . . . jure canonico, ubi rex decedit sine filio masculino, quamvis filiam habue- rit, frater tamen in successione regni excludet dictam filiam. Sed certum est, quod an- tiquitus Britanniaë ducatus fuit regnum, & adhuc tenet jura & nobilitates regni circa subjectos, prout apparet, quia utitur regalia in episcopatibus sui ducatus, & facit mo- netam, & habet piscaturas in mari, & pisces regales, & potest crimina remittere, & ad patriam restituere. Et est certum, secundum quod patet ex antiquis chronicis, quod plures reges fuerunt antiquitus in Britannia, rex Salomon & plures alii. Nec est dicen- dum, quod nobilitatem ducatus amiserit ex eo, quod nunc tenet in paritate regis Francia, quia superveniens dignitas precedentem non tollit. Et maxime quia dum rex Britanniaë sub- misit se regi Franciæ, jura regalia & alia nobilitates fuerunt sibi reservata . . . Præ- terea secundum generalem consuetudinem Franciæ, mortuus fait vivum proximum in gradu ex illo latere, ex quo successio descendit, &c. Insuper secundum consuetudinem mulier non succedit in hæreditate descendente à latere, quamdiu sunt proximiores, ma- xime in feudis. Sed hæc consuetudines habent locum in regno Franciæ; per consequens in ducatu Britanniaë, quia membra caput sequuntur. Item in Britannia, postquam ducatus fuit factus feudalis, semper quotiens se casus obtulit, masculus successit exclusis feminis etiam in eodem gradu existentibus; quia mulier non succedit in feudo. . . .

A ces raisons & à quelques autres que l'on omet icy, parce qu'elles n'ont point de liai- son avec le sujet de ces preuves, le chevalier répond dans le chap. clxxxix. ibidem pages 147. 148. & 149. & prouve que le roy a pu & à dû confisquer le duché de Bretagne sur Jean de Montfort, parce qu'il estoit criminel de leze-majesté . . . Ipsi enim pro- ditio & rebellio omnibus regnicolis est manifesta . . . patet etiam, quæ & quanta gra-

DES PAIRS
A. Varnia
B. Montfort
C. ducatus
D. N. comme
E. ducatus

- A vamina suis subditis, tallis & aliis extraordinariis exactionibus inferebat. Propter quæ etiam, circum scriptâ quâlibet prodicione seu rebellionem poterat & debebat rex Franciæ dictum dominum Johannem privare ducatu : quia domini, qui diu talia agunt, tenent populum in servitute; sed ad superiorem pertinet populum de servitute eruere, ut *C. de off. præsec. præf. Affri. l. 1. circa principium*. Et ad superiorem spectat tyrannos deponere. *C. de off. præf. præf. Affri. l. in nomine domini*. Johannem de Monteforti eiecit tum ratione prodicionis, ac rebellionis manifestæ, tum etiam ratione tyrannidis intolerabilis quam in subditos exercebat. *Sur ce que le Clerc avoit prétendu établir que quand même le roy auroit esté en droit de proceder criminellement contre Jean de Montfort & confisquer ses biens, il n'auroit pu confisquer le duché de Bretagne, puisqu'il appartenoit de droit à la comtesse de Penthièvre niece dudit Jean, le Chevalier répond à tous ses argumens . . .* Ad octavum quod jure canonico mulier potest in ducatu succedere, hoc posset veritatem continere masculis deficientibus; sed hic non deficit masculus, & dictus comes (*de Monteforti*) nedum est masculus, sed etiam proximior. Non immerito ergo dictam Dominam debet excludere. Ad nonum, ubi allegatur triplex consuetudo. Et primò ad primam consuetudinem, quæ habet quòd primogenitus excludit secundo genitos. Respondeo quòd supposito, quòd illa consuetudo locum habeat in Britannia, hoc est verum inter subditos, sed non habet locum in capite, scilicet in duce, quia tantum præscriptum quantum possessum . . . Ad tertiam consuetudinem, quæ allegatur, quòd filius vel filia primogeniti repræsentat patrem. Respondeo, quòd dicta consuetudo nunquam obtinuit in contradictorio judicio. Item nec consuetudo illa ligat superiorem; alioquin sequeretur, quòd non posset statuere in contrarium. Item consuetudo ex eo ligat, quòd populus suam declarat voluntatem, quia velit eam ligare, *l. de quibus ff. de legi*. Sed constat quòd consensus populi non ligat superiorem. Ergo, &c. Item *ducatus Britannia est alterius conditionis quam sint baronia, quia tenet à rege in paritate. Debet ergo judicari & regulari secundum caput & non secundum membra*. Ex quibus omnibus sequitur
- C quòd dictus comes de Monteforti fuit verus dux Britannia, & non dicta domina, & sic ducatus ex facto suo potuit cadere in commissum.

Hommage de Jean duc de Bretagne au roy pour son duché & pairie de France.

- I**N nomine Domini, amen. Per hoc præsens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter, quòd anno ejusdem Domini millesimo trecentesimo octuagesimo-primo, die Veneris vigesima-septimâ mensis septembris, indictione quartâ secundum usum Romanum, pontificatus sanctissimi in Christo patris & domini domini Clementis divinâ providentiâ papæ septimi anno tertio, in nostrum notariorum publicorum subscriptorum ac testium inferius nominatorum præsentia, serenissimo ac illustrissimo principe, ac domino domino Carolo Dei gratiâ rege Francorum in aula domus suæ apud compendium in suo apparatu & magnificentia regis existente, assistentibus eidem prælatorum, ducum, comitum, procerum, militum, consiliatorum ac plurimorum aliorum multitudine & copiâ, in præsentiaque plebis in aula regia existentis, ad eundem dominum regem accedens nobilis princeps & dominus dominus Johannes de Monteforti dux Britannia & comes Montisfortis, pluribus baronibus & militibus suæ patriæ sociatus, genibus flexis, eidem regi in suo regali apparatu prædicto sedenti dixit cum humilitate & reverentia in lingua seu idioma gallico verba quæ sequuntur in effectu, &c.

Hommage du duc de Bretagne à Henry roy d'Angleterre du 3. juillet 1427. chamb. des comptes de Nantes arm. T. cassette C. num. 23. Voyez preuves de l'histoire de Bretagne de dom Lobineau tom. 2. col. 1006.

Autre hommage du duc de Bretagne au roy Charles VII. du 14. mars 1445. ch. des comp. de Nantes arm. L. cassette H. n° 5. preuves de l'hist. de Bretagne de dom Lobineau, tom. 2. col. 1082. & cerem. Franc. tom. p. 661.

- E** *Hommage rendu le 3. novembre 1450. par Pierre duc de Bretagne au roy de France. Voyez grandes chroniques de France tom. 3. fol. 163. hist. de Charles VI. imp. Roy. pag. 222. ch. des comp. de Nantes arm. G. cassette C. n° 2. d'Argentré hist. de Bretagne l. 11. ch. 403. preuves de l'hist. de Bretagne de D. Lobineau tom. 2. col. 1133. du Tillet recueil des rangs des grands de France p. 63. & cerem. Franc. t. 2. p. 662.*

Autre hommage du duc de Bretagne au mois d'octobre 1458. Voyez hist. de Bretagne par D. Lobineau, preuves tom. 2. col. 1208.

Un autre du mois de février de la même année. ibid. col. 1212.

Et un troisième du mois de decembre 1461. ibid. col. 1223.

27. sept. 1381.

Château de Nantes, arm. G. cassette C. num. 7. Preuves de l'hist. de Bretagne, tom. 2. pag. 629. Cerem. Franç. tom. 2. p. 655.

~~~~~

ARTICLE I.

ANCIENS COMTES DE BRETAGNE.

COMME on n'a pas entrepris de rapporter ici les differents comtes, de Vannes, de Rennes, de Nantes, de Cornouailles, & plusieurs autres qui s'étoient cantonnez en divers endroits de la Bretagne, on commencera par celui qui suit, qui paroît avoir été le premier qualifié comte de Bretagne.

(a) Chron. de Nantes presées de Lobineau p. 45.

(b) Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, finie le 1. decembre 1709. imprimée en 1711. pag. 72. etc.

ALAIN, dit *Barbetorte* II. du nom, étoit fils de MATHUEDOY comte de Poher, & de la fille d'Alain I. surnommé *le Grand* (a) comte de Vannes, qui se qualifioit quelquefois comte de Bretagne, & qui étoit mort en 907. Barbetorte que l'on qualifioit comte de Dol du vivant de son pere, & Juhel-Berenger comte de Rennes ayant fait une incursion dans le pais Bessin avec leurs troupes en 931. furent si vivement repoussez par Guillaume dit *Longue Epée* duc de Normandie, que Berenger eut bien de la peine à obtenir de rester dans son comté, & qu'Alain se vit forcé à se refugier en Angleterre auprès du roy Aldestan, d'où il ne revint qu'en 936. que le duc lui permit, à la sollicitation de ce prince, de rentrer dans son petit état. C'est ainsi qu'en a parlé Dudon doyen de S. Quentin. Flodoard parle aussi sous la même année 931. d'une incursion des Normands dans la Bretagne, où le 29. septembre ils vangerent les Normands de Cornouaille, que ces Bretons avoient massacrez, en sorte que ces derniers allerent chercher un azile en Angleterre. Il s'est fait là-dessus des dissertations pour sçavoir si Flodoard & Dudon ont parlé d'une même action, ou si ce sont deux actions differentes. M. l'abbé des Thuilleries ( Claude du Moulinet ) (b) est pour le dernier sentiment, & prétend que selon Flodoard ce furent les Normands de la Loire qui entrerent dans la Basse-Bretagne, & que le duc de Normandie entra d'un autre côté dans la haute. Ce n'est pas icy le lieu d'entrer dans cette discussion, non-plus que dans la dispute qui s'est élevée entre cet abbé & M. l'abbé Vertot & don Lobineau, au sujet de la mouvance de Bretagne, pour sçavoir si elle avoit été accordée en tout ou en partie au duc Rollon pere du duc Guillaume, ou si elle ne lui avoit été nullement donnée comme le soutient ce dernier auteur de l'histoire de Bretagne. Il suffit de dire qu'Alain *Barbetorte* étant rétabli dans ses états reprit la ville de Nantes; fut reconnu pour souverain par ses compatriotes, & porta le titre de comte de Bretagne. Il fit rebâtir plusieurs Eglises que les Normands avoient ruinées; mourut l'an 952. & fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame de Nantes. Le pere Lobineau dit qu'il fut marié deux fois, 1°. à *Rosille* fille de *Fouques* II. dit *le Roux* comte d'Anjou, morte sans enfans. 2°. à une sœur de *Thibaut* surnommé *le Tricheur* comte de Blois, dont il eut un fils nommé *Drogon*, qui lui survéquit peu. Ce qui est certain c'est que d'une dame nommée *Judith* qu'il entretenoit, même avant son mariage, & qui mourut longtemps après lui, il laissa deux fils naturels, dont voici la posterité.

ALAIN dit BARBETORTE.

HOËL fils naturel, comte de Nantes, fut assassiné près de cette ville, par ordre de Conan comte de Rennes. Il laissa deux fils naturels.

GUERECH fils naturel, fut évêque & comte de Nantes après son frere. Il étoit marié, & sa femme nommée *Aremburge* fit bâtir le château d'Ancenis. Il mourut en 990.

JUDICÆEL comte de Nantes, fut assassiné en allant à la cour du comte de Nantes.

HOËL II. du nom mort sans enfans.

ALAIN mort peu après son pere.

BUDIC comte de Nantes, bâtard comme son pere & son ayeul, mourut en 1038.

JUDITH fille légitime, mariée à *Alain Cagnard* comte de Cornouaille.

MATHIAS comte de Nantes, mort sans posterité.

MATHATIAS mort sans enfans.

Consultez

DES PAIS  
à l'origine de l'histoire propre  
de la Bretagne. Comte à propos de  
loges de ces comtes de

CONAN I. du nom, et  
d'ailleurs, que en grand pa  
sage qualifié roi de Bre  
tagne avec ses barons. G  
l'ont détaché comme de la  
peu pour aller dispenser à  
cette période, révéla que  
tous, les d'été, ma d'été de  
revient à Conan ou Conan  
d'été. Lorsque le roi de Bre  
les deux primum un coup  
avec eux, il compta de de  
toute location l'année l'année  
Nantes pour le défendre com  
battit dans la nuit de la  
accablèrent le champ de bataille  
d'été, dit-on, par l'été  
l'été de l'année l'été par l'été  
y fit l'été en 990. le comte  
Comte nom. Il fit la même  
mais l'été ans après il fut  
par Nantes comte d'Anjou  
comte Guerech, par le pro  
de l'été d'été le roi de Na  
battit de l'été dans la nuit  
de comte Fouques; il fut  
le 27. juin 992. On prétend  
dans la chapelle de S. Mar  
d'été l'été, les révéla de  
don Lobineau dit de l'été  
femme ERMENGARDE  
& l'été de Normandie  
dit l'été tome 1. p. 45. de  
GEOFFROY L. de  
l'été, premier ce  
l'été l'été l'été de  
pour reger les l'été par  
la fondation de l'été  
au siège de Lann l'été  
murt comte l'été l'été  
15. juin 1017.  
L'été l'été de l'été  
murt le l'été l'été de  
avec l'été p. 799. Vannes l'été  
l'été l'été dans l'été l'été  
l'été l'été, premier l'été  
l'été au comte S. Michel  
murt par les l'été l'été  
de l'été l'été au l'été l'été  
S. l'été de l'été l'été l'été  
l'été de l'été l'été l'été  
don Lobineau l'été l'été  
l'été l'été, & l'été l'été l'été  
l'été, de l'été l'été l'été  
l'été l'été l'été de l'été  
l'été l'été p. 467. l'été l'été  
Tome III.

A Consultez l'histoire de Bretagne par dom Lobineau, & la table genealogique, au commencement du I. t. Comme la posterité d'Alain Barbetorte ne subsista pas, on commence la genealogie des anciens comtes de Bretagne, par

## I.

**C**ONANI du nom, comte de Rennes & de Bretagne, étoit fils de JUHEL BERENGER comte de Rennes, & de Gerberge sa femme, & petit-fils de JUDICAEL aussi comte de Rennes, tué en guerre par les Normands l'an 890. & qui par sa mere étoit petit-fils d'Erispoë qualifié roy de Bretagne par D. Lobineau. Conan surnommé le Tort, s'en allant avec son beau-pere Geoffroy Grifegonnelle comte d'Anjou, joindre le roy à Orleans; détacha quatre de ses fils ou batards, ou nez d'un premier lit, avec un corps de troupes pour aller surprendre la ville d'Angers: mais Geoffroy ayant découvert par hazard cette perfidie, rebroussa chemin sans que son gendre s'en aperçût; fondit sur les Bretons, les défit, tua deux des chefs de l'entreprise; fit prisonnier les deux autres, & revint à Orleans où Conan fut fort surpris de le voir monté sur le cheval de son fils aîné. Quoique le roy se fût empressé de les raccommoier, & que Geoffroy eût rendu ses deux prisonniers sans rançon, se contentant qu'on la payât pour ceux qu'il avoit pris avec eux, il conserva le dessein de se vanger de la supercherie de son gendre, & en trouva l'occasion l'année suivante que l'on comptoit 981. Il se joignit à Guerech comte de Nantes pour se défendre contre les entreprises du comte de Rennes, & ils lui livrerent bataille dans la lande de Conquereux près de Derval. Conan y fut blessé au bras, abandonna le champ de bataille, & ses terres furent ravagées. Guerech étant mort d'une faignée faite, dit-on, par l'ordre de Conan avec une lancette empoisonnée, & Alain son fils l'ayant suivi peu après, le comte de Rennes s'empara de la ville de Nantes, & y fit bâtir en 990. le château, qu'il nomma le *bouffai* & qui subsiste encore avec le même nom. Il fit la même année de grandes liberalitez à l'abbaye du mont S. Michel; mais deux ans après il eut un nouvel orage à soutenir de la part de son beau-frere Fouques Nerra comte d'Anjou, qui à la sollicitation du vicomte Hamon, frere uterin du comte Guerech, prit la protection de Judicaël & de Hoël neveux du comte Guerech, & fut assieger la ville de Nantes. Conan s'étant présenté pour en empêcher la prise, la bataille se donna dans la même plaine de Conquereux, où il s'étoit batu contre le pere du comte Foulques: il y fut défait entierement, & resta mort sur le champ de bataille le 27. juin 992. On prétend que son corps fut porté au mont S. Michel, & enterré dans la chapelle de S. Martin, ainsi qu'il l'avoit ordonné avant sa mort. Consultez Orderic Vital, les *chroniques* de S. Aubin d'Angers, & de S<sup>c</sup>. Croix de Kemperlé: & voyez dom Lobineau *hist. de Bretagne, liv. III.*

Femme ERMENGARDE d'Anjou, fille aînée de Geoffroy I. du nom, dit Grifegonnelle, & d'Adelais de Vermandois, mariée en 970. suivant la chronique du mont S. Michel. Voyez tome 1. p. 49. de cette hist.

- D
1. GEOFFROY I. du nom, comte de Bretagne, qui suit.
  2. JUDHAEL, premier comte de Porhoët, selon le pere du Pas.
  3. JUDICAEL évêque de Vannes, qui fut un des gouverneurs que son frere laissa pour regir ses états pendant son voyage de Rome en 1008. assista en 1032. à la fondation de l'abbaye de S. Georges de Rennes; se trouva en 1034. ou 1035. au siege de Léon formé par son neveu Alain, & empêcha qu'il n'en vint aux mains contre son frere Eudon, les ayant accommodés ensemble. Il mourut le 13. juin 1037.
  4. CATUALON, abbé de Redon en 1019. & 1040. homme recommandable par l'innocence & la sainteté de sa vie, au rapport de MM. de S. Marthe, *Gallia christiana, tome IV. p. 799.* Voyez D. Lobineau *livre III. n<sup>o</sup> LVI.*
- E
5. URVOD dont on ne trouve que le nom dans le cartulaire de Redon. (a)
  6. JUDITH, premiere femme de Richard II. du nom, duc de Normandie, fut mariée au mont S. Michel, où son frere la conduisit au duc qui l'avoit envoyé demander par ses ambassadeurs: (b) elle fonda l'abbaye de Bernay pour des religieux de S. Benoît au diocèse de Lizieux, & mourut l'an 1017. selon la chronique de S. Etienne de Caën qui la nomme *comtesse*, de même que *Gallia christiana*, en parlant de la fondation de Bernay. On la disoit enterrée dans cette abbaye, mais dom Lobineau nous apprend (c) que son tombeau est à Fescamp près de celui de son mari, & que l'on y lit qu'elle fut injustement accusée, qu'elle subit le jugement, & que l'on reconnut son innocence, ce qui est, dit-il, difficile à expliquer. Voyez Guillaume de Jumieges, *liv. V. ch. 13.* Sa posterité a été rapportée tome II. de cette histoire p. 467. & suiv.

(a) Lobineau, *Preuves* p. 98.

(b) M. des Thuilleries *discert. sur la nouv. de Bres.* p. 109.

(c) *Livre III, no. LXX. preuves.*

Fils naturels de CONAN comte de Bretagne.

1. ALAIN, qui fut pris à la journée d'Angers, & rendu à son pere; perit avec lui à la seconde bataille de Conquereux.
- II. JUDICAEL, dit Glanderius, homme sans courage & sans experience, mit la plupart de la noblesse dans ses interêts, & se revolta contre Alain son neveu: mais s'étant enfermé dans le petit château de Malestroit, il y fut assiégué en 1024. pris & tué peu de temps après. (a)
3. & 4. N. . & N. . . tuez en voulant surprendre Angers

(a) *ibid.* num. XLIX.

## I I.

**G**EOFFROY I. du nom, comte de Bretagne, entra dans le pays Nantois avec son armée, pour empêcher que Judicaël ne fit hommage de son comté à Fouques Nerra comte d'Anjou, & l'obligea à lui en faire l'hommage, & à renoncer à l'alliance de l'Angevin. Ensuite il alla trouver Richard II. duc de Normandie pour lui demander sa sœur en mariage, & c'est depuis cette alliance que les comtes de Rennes prirent le titre de comtes ou ducs de Bretagne, au rapport de dom Lobineau n<sup>o</sup>. XL. Il donna depuis du secours au duc son beau-frere, contre Eudes comte de Chartres; mais les Bretons furent défaits, & la ville de Dol fut par une troupe de Normands & de Suedes qui avoient pris terre en Bretagne, en s'en allant secourir le duc Richard. (b) Il fonda le prieuré de Liwé; fit réparer les monasteres de S. Gildas de Ruis, & de Locminé près de Moreac; entreprit le voyage de Rome en 1008. après avoir mis ses états sous la protection (c) du duc de Normandie, de qui il relevoit, & au retour fut tué malheureusement d'un coup de pierre qu'une femme lui jeta à la tête, désespérée de ce que son oiseau de proie avoit mangé sa poule, (d) ce fut le 20. novembre 1008. au rapport de la chronique de Kemperlé. Il fut enterré à Rennes. Voyez Guillaume de Jumieges pages 255. des historiens de Normandie.

(b) *ibid.* num. XLIV. XLV. & XLVI.

(c) *Güll. de Jumieges*, p. 255.

(d) *Ibidem* num. XLVII.

Femme, HADWIGE ou HAVOISE, seconde fille de Richard I. du nom, dit le Vieil, duc de Normandie, prit soin de la conduite de ses enfans après la mort de son mary; fit du bien à l'abbaye de saint Georges de Rennes, lors de sa fondation; mourut le 21. février 1034. suivant la chronique de Kemperlé, & fut enterrée à Rennes. Voyez cy-devant tome II. de cette histoire. p. 467.

1. ALAIN III. du nom, comte de Bretagne, qui fuit.
2. EUDON qui partagea avec son frere, & fit la branche de Penthièvre & d'Avaugour, qui sera rapportée après celle-ci.
3. EVEN-LINZOEL, témoin à un acte d'Alain son frere, en 1027. (e)
4. ADELLE qui dans la cour de sa mere renonça par une profession publique aux vanitez du monde, & en faveur de qui le comte son frere fonda en 1032. l'abbaye de saint Georges de Rennes, ordre de saint Benoit, dont elle fut la premiere abbesse, & y mourut environ l'an 1067.

(e) Lobineau preuves p. 110.

## I I I.

**A**LAIN III. du nom, comte de Bretagne, est qualifié duc par le nouvel historien de cette province, qui continué ce titre à tous ses successeurs, quoyque plusieurs de nos historiographes ne les ayent qualifiés que comtes. Alain fut surnommé le Rebru ou Ruibriz en langage du pais, & fut sous la tutelle de sa mere & de son oncle l'évêque de Vannes, qui voyant un soulèvement des payfans contre la noblesse, firent monter à cheval le jeune comte, quoyqu'il ne fût pas encore en état de porter les armes, & le mirent à la tête des gentilshommes. Sa présence réduisit à leur devoir ces rebelles qui portèrent la peine de leur révolte. L'on a vû cy-dessus comment son autre oncle bâtard Judicaël-Glanderius se revolta, & la maniere dont il fut pris dans le château de Malestroit par le jeune comte qui étoit au siège en 1024. Il mena deux ans après des troupes à Herbert comte du Mans, dit *Evaille-chien*, pour luy aider à assiéger son évêque Avefgaud de Bellesme dans son château de la Ferté-sur-Huifne; & depuis il assiéga le Lude sur Fouques Nerra comte d'Anjou, pour venger le comte Herbert qui en avoit été maltraité & emprisonné, & obligea l'Angevin à rendre les ostages: Dom Lobineau (f) met cet événement en 1027. mais il semble qu'il n'a pu être qu'en 1030. comme il s'infere de la chronique d'Aymar de Chabanois auteur contemporain, ainsi qu'on le dira dans l'histoire des comtes d'Anjou. Il eut aussi guerre avec Robert duc de Normandie; elle lui auroit été funeste si l'archevêque de Roüen, leur oncle commun, ne les avoit réconciliés au mont saint

(f) *Ibidem* num. LV.

E

DES PAIRS  
 Michel, l'an 1000. le Comte  
 Bretagne au duc de Normandie.  
 L'année suivante il forma un  
 tendit une embuscade dans la  
 finit en 1022. l'abbé de l'abbaye  
 qui n'oseroit courir, quoy  
 de Dol au duc de Bre. Alain  
 le duc, sachant de ce que fa  
 page d'Anjou, & la couron  
 de d'Anjou, mais tout con  
 Normandie s'en alla en la tr  
 gouverner les états en son abs  
 comme le duc Wace dans son R  
 nation du roy au duc de Bre. C  
 faire hommage. Ce duc mu  
 Normands ne vouloit point le  
 ouvrir de legumes, mais au ma  
 au lieu que l'on en est en Bre  
 entre de d'Anjou qu'on a vu  
 son temps pour restaurer ces rebel  
 par, le duc ne sembler ne e  
 par son pays qu'il avoit été e  
 à son retour dans le comté de  
 fut bien sûr, libéré ainsi la p  
 C'est Guillaume de Jumieges  
 par la Chron.  
 Femme BERTHE, fille de  
 d'Emery d'Anjou, fut  
 comte de Combraille, vers la  
 à Rennes elle se remaria à  
 Et à son mariage son premier  
 sage, avec les entous, ou Hoë  
 d'Anjou. Elle à Nantes en 107  
 Quimper, dans l'abbé de la  
 d'Anjou, & de leurs enfans alla  
 de Kemperlé. Voyez cy-devant  
 1. Conan II. comte de Bre  
 D Son oncle Eudes le duc  
 Comme son oncle qu'il  
 comte de Rennes, fut le  
 faitable comte de plus  
 le fit reconnaître l'année  
 Rennes. Eudes en le ve  
 et la tunc de son neve  
 lui le comte maître de l  
 une bataille. Le duc ainsi  
 assisté d'Anjou comte de N  
 Conan resta encore en guer  
 des années sans l'Anjou  
 à la par. Guillaume le m  
 mangé au retour: mais il  
 Sept. alla vers le duc  
 Guillaume qui se trouva  
 de la mort de Normandie  
 l'Anjou; mais son grand  
 il étoit en. Mais l'on e  
 en emprisonnant les grand  
 même qu'il étoit en Bre  
 de la violence de son  
 de son oncle, & de l'abbé  
 d'Anjou de la combraille  
 dans l'abbaye de saint Mé  
 1. HAVOISE, comte de

- A** Michel, l'an 1030. (a) Cette réconciliation fut scellée par l'hommage qu'Alain fit de la Bretagne au duc de Normandie, (b) il fit en même tems quelques dons à cette abbaye. L'année suivante il s'avança contre Alain *Caignart*, comte de Cornouaille, qui lui tendit une embuscade dans la forêt de Nevet, où ses troupes furent maltraitées. Il fonda en 1032. l'abbaye de saint Georges de Rennes; partagea en 1034. avec son frere qui n'étant pas content, quoyqu'il eût eu les dioceses de saint Brieu, de Treguier, de Dol & de saint Malo, Alain ne s'étant réservé que ceux de Vannes & de Rennes, se souleva, fâché de ce que son aîné s'étoit réservé la propriété des grandes villes du partage d'Eudon, & la souveraineté sur tout le reste. (c) On en vint aux armes de part & d'autre, mais leur oncle l'évêque de Vannes fit leur paix. Robert duc de Normandie s'en allant en la terre sainte, nomma le comte Alain son cousin, pour gouverner ses estats en son absence en qualité de son sénéchal & de son homme-lige, (comme le dit Wace dans son Roman cité cy-dessus) & mit son duché sous la protection du roy auquel il mena Guillaume son bâtard; & futur successeur pour lui en faire hommage. Ce duc mourut dans ce voyage en 1035. Quelques seigneurs Normands ne voulant point se soumettre à un fils illégitime, pendant qu'ils en avoient de légitimes, issus au moins par femmes du sang de leurs ducs, se souleverent aussi-tôt que l'on en eût reçu la nouvelle. Le comte de Bretagne qui par sa mere avoit autant de droit qu'aucun autre de prétendre à cette riche succession, s'avança avec son armée pour réduire ces rebelles; il en avoit déjà soumis quelques-uns des principaux, le reste ne sembloit ne devoir plus tenir, lorsqu'il mourut assez subitement pour faire juger qu'il avoit été empoisonné. Ce fut à Vimontier le 1. octobre 1040. il fut enterré dans le chapitre de l'abbaye de Fescamp: (d) son épitaphe porte qu'il fut bien fait; libéral jusqu'à la profusion, plein de courage, de valeur & de pieté.
- B** Voyez Guillaume de Jumieges, pag. 260. & 266. & Orderic Vital, page 532. cité par du Chefne.
- C** Femme BERTHE, fille d'Eudes II. du nom, comte de Blois & de Chartres, & d'Ermengarde d'Auvergne, fut enlevée à l'âge de douze à treize ans par Alain *Caignart* comte de Cornouaille, vers l'an 1027. pour Alain comte de Bretagne, qui l'épousa à Rennes. Elle se remaria à Hugues II. du nom, comte du Maine, dont elle eut un fils & une fille morts sans posterité. Après la mort de son mary elle se refugia en Bretagne, avec ses enfans, où Hoel comte de Nantes luy donna un azile contre le comte d'Anjou. Etant à Nantes en 1077. elle fit une donation à l'abbaye de sainte Croix de Quimperlé, dans l'acte elle fait mention de son mary, de sa fille *Harvoise* femme d'Hoel, & de leurs enfans *Alain* & *Mathias*; & mourut l'an 1085. selon la chronique de Kemperlé. Voyez cy-devant tome II. page 838.
- D** 1. CONAN II. comte de Bretagne, n'avoit que trois mois lorsque son pere mourut. Son oncle Eudon se saisit aussi-tôt de sa personne, & s'empara du gouvernement. Comme l'on craignoit qu'il ne se défit de luy pour s'assurer la Bretagne, Geoffroy comte de Rennes, frere batard du jeune Conan, se mit à la tête d'un parti considerable composé de plusieurs barons & autre noblesse; l'enleva l'an 1047. & le fit reconnoître l'année suivante pour comte de Bretagne dans la ville de Rennes. Eudon qui se vit contraint de témoigner de la joye de cette élévation, eut la tutele de son neveu: mais en 1057. Conan voyant que ce tuteur vouloit se rendre maître de la ville de Rennes, arma contre lui, & le prit dans une bataille. Le fils aîné du prisonnier continua la guerre durant cinq ans, assisté d'Hoel comte de Nantes, ce fut sans succès, & la paix se fit en 1062. Conan entra ensuite en guerre avec Guillaume le bâtard duc de Normandie, & fit des courses dans l'Avranchin; le provoqua au combat, lui en marquant le lieu & le jour. Guillaume se mit en marche pour s'y rendre en 1065. mais le comte manqua au rendez-vous. Il tourna ses armes vers le bas Anjou où il prit Pouancé, Segré, alla mettre le siège devant Château-Gontier, & envoya sommer le duc Guillaume qui se trouvoit prêt à mettre à la voile pour sa conquête d'Angleterre, de lui rendre la Normandie, sur laquelle il avoit plus de droit que lui qui étoit illégitime: mais un gentilhomme, intendant de la garderobbe du comte dont il étoit vassal, aussi-bien que du duc de Normandie, tira Guillaume d'intrigue en empoisonnant les gands, le corps & la bride du cheval de Conan, le jour même qu'il alloit faire son entrée dans Château-Gontier. Il fut aussi-tôt saisi de la violence du poison, & en mourut le 11. décembre 1066. n'ayant point été marié, & ne laissant qu'un fils naturel nommé *Alain*, témoin en 1077. à l'acte de la comtesse *Berthe*, mentionné cy-dessus. Conan fut enterré à Rennes dans l'abbaye de saint Melaine.
- E** 2. HAVOISE, comtesse de Bretagne qui suit.

(a) *Ibidem* num. LIX.(b) *Guill. de Jumieges* p. 266. & *Wace*, dans son poëme de l'an 1150. qui a pour titre: le Roman le Rou.(c) *Ibidem* num. LXXI. & suivants.(d) *Ibidem* num. LXXIX.

## Fils naturel d'ALAIN III.

GEOFFROY surnommé Grenonnat, fut fait comte de Rennes incontinent après la mort de son pere par son oncle EUDON, qui vouloit le mettre dans ses interêts ; mais il ne se servoit de l'autorité que lui donnoit cette dignité, que pour tirer son jeune frere CONAN de l'espece de prison où ce tuteur le tenoit enfermé. Il rétablit l'abbaye de S. Melaine en 1055. par le conseil de Berthe sa femme se trouva en 1064. ou 1065. au siege de Combour sous le comte son frere ; se joignit en 1075. au party des mécontents contre le comte Hoël, mary de la comtesse Havoise ; fut assiégé & pris dans Rennes en 1084. par le comte Alain Fergent son neveu, qui l'envoya à Zumper où il mourut la même année Sa femme de qui il n'avoit point eu d'ensans décéda peu de tems après luy.

## I V.

H AVOISE comtesse de Bretagne après la mort de son frere, mourut en 1072.

Mary, HOEL comte de Cornouaille & de Dol, il tiroit son origine de Budic, comte de Cornouaille, qui vivoit dans le même temps qu'Alain Barbetorte, & qui eut pour successeur, son fils *Benedict* qui, quoyqu'évêque, se maria à *Guinodeon* & mourut vers l'an 1026. Alain *Caignard*, comte de Cornouaille, sortit de ce mariage, & épousa *Judith*, fille légitime d'*Hoël II.* comte de Nantes, bâtard d'*Hoël I.* qui l'étoit aussi d'*Alain Barbetorte*. Leurs enfans furent outre le comte *Hoël*, *Budic* mort en 1098. *Quiriac* & *Benedict* successivement évêques de Nantes ; & deux filles dont la dernière nommée *Agnés*, épousa le comte *Eudon*, oncle de *Conan II.* mentionné cy-dessus. *Hoël* fils aîné d'*Alain Caignard*, devint comte de Nantes, aux droits de sa mere, tante paternelle de *Mathias* qui possédoit ce comté, & qui mourut sans enfans en 1051. *Judith* vivoit alors, n'étant morte qu'en 1064. elle ceda ses droits à son fils qui devint aussi comte de Cornouaille en 1058. par le décès de son pere. *Hoël* soutint le party du comte *Geoffroy* fils d'*Eudon*, dans la guerre qu'il fit à *Conan II.* & eut luy-même guerre contre *Geoffroy Martel*, comte d'Anjou, qui s'empara de la ville de Nantes dont il fut contraint de se retirer au bout de quarante jours. A peine *Hoël* fut-il devenu comte de Bretagne aux droits de sa femme, qu'il entreprit par dévotion le voyage de Rome. Il secourut en 1073. *Fouques Rechin* comte d'Anjou, dans sa guerre pour le Maine contre *Guillaume* duc de Normandie qui avoit conquis l'Angleterre depuis quelques années ; aida *Fouques* dans le siege qu'il fit de la *Fleche* ; & fut témoin de la paix qui fut conclue à *Blanche-lande* au moment que les armées se mettoient en mouvement pour combattre. Il entra encore en guerre l'an 1075. contre *Eudon* & *Geoffroy le bâtard*, ses deux beaux-freres, qui le ne voyoient qu'à regret héritier du bien de leurs peres. L'année suivante *Guillaume* d'Angleterre vint faire le siege de *Dol*, mais après quarante jours d'attaque inutile il se retira. *Dom Lobineau* prétend sur l'autorité de quelques chroniques Bretonnes & de quelques historiens Anglois, que *Guillaume* avoit été sollicité par le comte *Hoël* pour venir lui aider à faire ce siege, & que ce fut *Philippe I.* roy de France, appelé par *Robert*, fils rebelle du nouveau roy d'Angleterre, & par les Bretons soulevez, qui trouva le moyen de leur couper les vivres, ce qui les obligea de lever le siege.

(a) Dissertation sur la mouvance de Bretagne p. 117.

(b) Livr. III. art. C. XVIII.

(c) Réponse aux Mémoires de Trévoux, p. 47.

M. l'abbé des Tuilleries (a), s'appuyant de l'autorité d'*Orderic Vital*, auteur presque contemporain, a soutenu que le conquerant entreprit seul ce siege pour punir *Raoul* comte de *Nortwic*, qui, après avoir été banni par luy de l'Angleterre pour crime de rebellion s'étoit réfugié en Bretagne dont il étoit originaire, & que ce fut *Alain Fergent* fils d'*Hoël*, qui força le roy d'Angleterre à se désister de son entreprise sur *Dol*. L'historien de Bretagne avoit avancé (b) que *Guillaume le Conquerant* avoit fait deux fois le siege de *Dol* ; sçavoir en 1076. & en 1086. que la premiere fois il avoit été forcé à le lever par le roy de France, & la seconde fois par *Alain Fergent*. Son contradicteur a apporté plusieurs raisons par où il croit avoir démontré que ce second siege est imaginaire, & qu'il faut s'en tenir uniquement au premier, où il prétend que le comte *Hoël* n'étoit point. Il est vray que cet abbé avoit soutenu que le roy de France n'avoit point paru pour obliger *Guillaume* à se retirer. depuis il s'est retracté sur ce dernier point. (c) La date d'une charte de *Barthelemy* abbé de *Marmoutier*, inserée page 640. de la seconde édition en 1709. de la *Diplomatique* de *Dom Mabillon*, l'ayant convaincu du contraire attendu qu'elle porte clairement qu'elle a été faite dans l'année & dans le temps que *Philippe* roy de France passoit (par *Tours*) pour se rendre en Bretagne, & y combattre le roy d'Angleterre qui assiegeoit la

à la ville de Dol. Dui il est comte  
des troues de son pere, & comte  
rison, qui avoit été prisonnier  
lives d'ing. Le comte Hoël me  
ge sur les terres, & se vante de  
un certain effort de saige, & de  
Alain Fergent, qui se trouva  
le conseil de ses troues, & de  
ALAIN IV. du nom. luy  
1. Mathias II. du comte de  
de l'abbé de Redon sur le  
combate fut déposé. Il av  
moquée Nantes & de l'ang  
d'ore. Il ne laila point de  
3. Ervov, d'ore ou se comte  
comte de Redon.  
4. Arvov, abbé de S. G.  
de la part de son frere le com  
mourut le 14. octobre 1072.  
5. HAVOISE, qui n'est com  
tes, & où il est dit que luy  
avec le duc de Bretagne de  
en 1072 après la mort de son  
de l'abbé régnant dans ce t

ALAIN IV. du nom  
A peine succédé à son pere, &  
tes, qui après s'être défendu long  
en 1074. Il fut encore en guerre  
lic, son oncle, avec le german  
non le ce dernier. Il fut de la  
prena les dars en part, le 10  
10 octobre 1073. & y fut enterré

D. La femme CONSTANCE  
marie au d'Angleterre, & de  
de Dol en 1074. & mourut dans  
1075. mais que le duc Odoac  
& qu'il fut dans son litier de  
fut sur en 1084. Il fut avec  
sur par un acte de l'abbé de  
de 1084. qui est écrit dans  
la comté à l'abbé Melaine de

La femme ERMENGARD  
comte d'Anjou, & de la seconde  
5. juin 1040. ou 1041. Il fut  
père des seigneurs de France.

1. CONAN III. du nom.  
2. Le comte surnommé de  
sur la l'abbé de Melaine  
même comte de Melaine  
3. HADVIS ou HADVIS, fils  
comte de Nantes, & de  
fils ; elle en fut épouse  
guant.

A la ville de Dol. D'où il il conclut que le roy ayant joint Alain *Fergent* qui étoit à la tête des troupes de son pere, ils contraignirent l'Anglois à se retirer avec tant de précipitation, qu'il abandonna presque tout son équipage qu'on estimoit plus de 15000. livres sterling. Le comte Hoël mécontent du vicomte de Porrhoët fut faire le dégât sur ses terres, & ce vicomte faillit à tomber entre ses mains l'an 1077. mais faisant un dernier effort il se dégagea, & força le comte à se rendre luy-même son prisonnier. Alain *Fergent* son fils qui se trouvoit avec luy dans cette dérouté, échapa; & ranimant le courage de ses troupes, il delivra son pere, qui mourut le 13. avril 1084.

1. ALAIN IV. du nom, surnommé *Fergent*, comte de Bretagne, qui suit.
2. MATHIAS II. du comte de Nantes. Il est nommé en cette qualité dans un acte de l'abbaye de Redon sur la fin de 1089. Dom Lobineau (a) lui attribue une conduite fort déreglée, & ajoute que sa mort arrivée en 1103. au rapport des chroniques de Nantes & de Kemperlé, fut regardée du public comme une punition divine. Il ne laissa point d'enfans de sa femme *Ermengarde*.
3. EUDON, dont on ne trouve que le nom, avec celui de ses deux freres dans le cartulaire de Redon. (b)
4. ADELLE, abbesse de S. Georges de Rennes en 1085. y procura de grands biens de la part de son frere le comte *Alain*; gouverna son abbaye durant 67. ans, & mourut le 14. octobre 1152. (c)
5. HAVOISE, qui n'est connue que par le cartulaire de saint Georges de Rennes, (d) où il est dit que lorsqu'*Alain* fit sa sœur abbesse, il donna à cette abbaye tout le droit de vinage de Quimper, dont jouissoit alors sa sœur *Havoise*, pour en jouir après sa mort, ou avant, si elle passoit dans une terre étrangere, ou si elle se faisoit religieuse dans ce monastere.

(a) Liv. xv. 202. xxx.

(b) Preuves de Lobineau p. 121.

(c) Gallia christiana.

(d) Preuves de Lobineau p. 122.

V.

ALAIN IV. du nom parmi les comtes de Bretagne, surnommé *Fergent*, eut à peine succédé à son pere, qu'il attaqua son oncle bâtard *Geoffroy* comte de Rennes, qui après s'être défendu long-temps dans la ville de Rennes, se rendit prisonnier en 1084. Il fut encore en guerre l'an 1091. contre *Geoffroy* dit *Boterel*, comte de Lambale, son oncle, ayant le germain sur luy: ce qui ne finit que deux ans après par la mort de ce dernier. Il fut de la premiere croisade en 1096. en étoit revenu en 1101. gouverna ses états en paix; se retira en 1112. dans l'abbaye de Redon; y mourut le 13. octobre 1119. & y fut enterré. Voyez D. Lobineau *hist. de Bretagne liv. III. & IV.*

D I. Femme CONSTANCE seconde fille de *Guillaume* le *batard*, duc de Normandie roy d'Angleterre, & de *Mahaud* de Flandres; fut mariée à Caën après le siege de Dol en 1076. & mourut dans la quinzième année de son mariage, au mois d'aout 1090. ainsi que le dit *Orderic Vital* (e) Dom Lobineau conteste la date du mariage, & persistant dans son système des deux sieges de Dol, dont il prétend que le dernier fut fait en 1086. il dit que cette princesse fut mariée l'année suivante: il paroît pourtant par un titre de l'abbaye de S. Florent de Saumur, en date du mois de decembre 1086. qu'elle étoit alors mariée. Il marque sa mort au 13. aout 1090. & ajoute qu'elle fut enterrée à Sainte Melaine de Rennes. Voyez tome II. de cette histoire p. 472.

(e) pag. 547.

II. Femme ERMENGARDE d'Anjou, fille de *Fouques* IV. du nom, dit *Rechin*, comte d'Anjou, & de sa seconde femme *Hildegarde* de Baugency; mourut le 1. ou 9. juin 1146. ou 1147. Il sera parlé d'elle dans l'article des comtes d'Anjou, au chapitre des *senéchaux de France*.

- E 1. CONAN III. du nom, comte de Bretagne, qui suit.
2. GEOFFROY surnommé *le Roux*, est mentionné avec son pere & sa mere dans un titre de l'abbaye de Marmoutier du 17. mars 1112. Il passa en Syrie dans la même année, & mourut à Jerusalem l'an 1116.
3. HADVIS ou AGNE'S (f) mariée environ l'an 1105. à *Baudouin* VII. du nom, comte de Flandres, surnommé *la Hache* ou *Hapeude*, dont elle n'eut point d'enfans; elle en fut séparée par le pape Pascal II. étant au sixième degré de consanguinité.

(f) Cartul. de Marmout.

## VI.

**C**ONAN III. du nom, comte de Bretagne, surnommé *le Gros*, succéda en 1112. <sup>A</sup>  
à son pere, qui après s'être reconnu homme lige d'Henry I. duc de Normandie roy d'Angleterre, & avoir accepté une des filles naturelles de ce prince pour Conan, venoit de se démettre en sa faveur. Ce fut dans l'année suivante que la mouvance de toute la Bretagne fut cedée en entier par le roy Louis *le Gros* au duc de Normandie, qui jusques là n'avoit eu la mouvance que d'une partie. C'est dans le traité de paix fait entre les deux rois à Gizors sur la fin de mars 1113. que cette cession se passa au rapport d'Orderic Vital <sup>(a)</sup>. Le comte joignit en 1117. ses troupes à celles du roy d'Angleterre son beau-pere, & en 1124. & 1125. les conduisit au roy de France pour luy aider dans la guerre qu'il avoit contre l'empereur, puis contre le comte d'Auvergne. Il assista en 1127. au concile tenu à Nantes, où il renonça à certains droits dont avoient jouy ses prédécesseurs, & qu'il reconut abusifs; se rendit en 1129. à Fontevault, & fit quelques dons à cette célèbre abbaye, de même qu'à celle de Tiron en 1132. lorsqu'il y passa s'en allant par dévotion visiter celle de Vezelay. Ses barons mécontents de la maniere dure dont il avoit traité celui de Pontchâteau, & quelques autres d'entr'eux, prirent les armes contre luy & le défirent près de Marcillé l'an 1135. ou 1136. Il mourut le 17. septembre 1148. âgé de 59. ans, après avoir confirmé quelques donations faites par ses prédécesseurs à diverses abbayes. *Voyez D. Lobineau liv. IV. & V.*

(a) Page 241.

Femme MAHAUD, fille naturelle d'Henry I. du nom roy d'Angleterre.

1. HOEL, quoique né de la comtesse *Mahaud*, fut desavoué par le comte *Conan* au lit de la mort. Il fut reconnu par ceux de Quimper & de Nantes qui se déclarerent pour luy, & le jour même de sa proclamation comme comte de Nantes, il abolit solennellement l'ancien usage de ses prédécesseurs, qui après la mort de l'évêque s'emparoiert de sa dépouille, comme par droit de regale, & déclara qu'à la reserve de ce que l'évêque auroit donné luy-même avant de mourir, tout le reste appartiendroit à son successeur. Eudes son compétiteur, mary de *Berthe* sa sœur, étant venu pour l'attaquer à Rezé le 16. decembre 1154. il le prévint. Les Nantois perdirent bien des leurs, ce qui n'empêcha pas le comte de *Eudes* de faire un accord avec le comte *Hoel* <sup>(b)</sup> qui fut chassé par les Nantois en 1156. qui se livrerent à Geoffroy d'Anjou frere d'Henry II. roy d'Angleterre. On ne sçait s'il fut marié, mais il eut une fille, du nom de laquelle on n'a que la premiere lettre *O*, qu'il consacra à Dieu le 13. août 1149. <sup>(c)</sup> lui donnant pour sa subsistance & celle des personnes qui voudroient s'unir à elle dans sa retraite, sa maison des Coëts sur la Loire au-dessus de Nantes, qui est aujourd'huy un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Sulpice de Rennes. *Voyez D. Lobineau liv. V. num. XLIII. XLIV. XLV. XLIX. & LXII.* Cet auteur a fait graver un grand sceau de Hoël (c'est le 51.). Il y est representé à cheval sans armoiries à son écusson, & dans la legende il est qualifié *duc de Bretagne*. Dans le contrescel aussi grand que le scel, il n'est qualifié que *comte de Bretagne*.

(b) Lobineau  
liv. V. n. LIX.

(c) Lobineau  
preuves 299.

2. BERTHE comtesse de Bretagne, qui suit.

## VII.

**B**ERTHE comtesse de Bretagne, fut mariée deux fois. Son premier mari lui fut donné par son pere, qui ayant conçu le dessein de la laisser heritiere de son comté, dans la persuasion où il étoit que celui qui passoit pour son fils, n'étoit que le fruit des galanteries de sa femme, choisit un homme de son sang qui recueillit avec sa fille, la succession de la Bretagne. Dom Lobineau qui nous donne les ancêtres de ce premier mari, qui seront rapportez cy-après, ne dit point qu'il y ait eu de dispense expediee pour ce mariage; cependant ils étoient parens du troisieme au cinquieme degre, puisque Geoffroy I. du nom comte de Bretagne, & quart-ayeul de Berthe, étoit bisayeul de celui qu'elle épousa. Elle vécut tranquille avec ce premier mari: il n'en fut pas de même du second qu'elle se choisit. Elle en essuia beaucoup de chagrin par rapport à son fils du premier lit, & mourut vers l'an 1163. suivant dom Lobineau.

I. Mari, ALAIN dit *le Noir*, comte de Richemont, qui va être rapporté avec ses ancêtres & sa posterité.

II. Mari, EUDES II. du nom, vicomte de Porhoët, avoit pour pere *Geoffroy*, pour ayeul *Eudes I.* & pour bisayeul *Josselin*, tous vicomtes de Porhoët. Ce dernier qui vivoit encore en 1048. étoit fils de *Gutenoch* vicomte & seigneur de Porhoët, vivant en 1008. & 1021. & avoit épousé une sœur d'*Alain* Caignard comte de Cornouaille

E

DES PAIR  
A moyennant de la comte  
pour épouser le comte  
gré. Le mariage se fit  
convenance de mariage par les  
Bret en 1114. de l'année de  
fida par le comte de la comte  
la ville de Rennes & l'en  
d'entre eux par Ranel  
prouver. (a) Il s'échappa de la  
comte de Porhoët, il fut  
arrivé à commander de  
est étonnement cette guerre  
le remarqua, & de luy  
contre Henry II. roy d'Angl  
écoulez il fallut que lui & les  
donner des villages son  
mes de Cornouaille, de luy  
arrivé de les par en Bretagne  
comte de Cornouaille. Le roy de l  
Anglais. Ces deux ans s'écou  
lèrent sans bruit, & approcha  
qu'ils ont donné en village  
l'année le 6. Janvier 1149. ou la p  
dans les bonnes grâces. C  
après avoir les terres, le comte  
est tout ce qu'il tenoit de lui  
en France, puis il retourna en  
sans de le rendre maître de plus  
à celui de la sœur de Porhoët  
son comte de Bretagne tout  
tout remanié. Elle mourut de l'ann  
de rapporter ses. Toutes  
Geoffroy dont on n'a  
à luy donnée l'an 1167.  
qui unie de ce que le  
qu'elle fut la parente

SUITE DES C

EUDON ou EUDES I  
E de l'abbaye de Normandie  
l'an 1101. à la donation faite p  
ni à l'abbaye de S. Michel, au  
Rennes, & est en son comte  
E Jacques, dit le S. Malo. Ces  
comtes de l'abbaye de Porhoët  
étoit pas le comte Eudon, que  
son frere, & il lui fit la guerre  
sur tout le comté, ne se fit  
la guerre à Gualthier de  
I. du nom de France, & la  
Il se liguoit avec Geoffroy  
que leur amitié ne se défit  
Normandie, mais de la Bretagne  
le lieu de la province de la  
de Bretagne. Eudon a vu en 1167  
termina par la prison du comte  
1177. qu'il reprit les armes

- A trisayeul de la comtesse Berthe; d'où il faut conclure qu'il lui fallut une dispense pour épouser le vicomte Eudes, puisqu'ils étoient parens du quatre au cinquième degré. Leur mariage se fit vers l'an 1148. & Eudes après la mort de son beau-pere, fut reconnu comte de Bretagne par les habitans de Rennes. Après le succès de la bataille de Rezé en 1154. & l'accord fait avec Hoël comte de Nantes, frere de Berthe; Conan fils du premier lit de la comtesse, étant revenu d'Angleterre en septembre 1159. assiegea la ville de Rennes & s'en rendit le maître. Eudes son beau-pere prit la fuite, & fut défait dans une rencontre par Raoul de Fougeres qui venoit de quitter son parti, & qui le fit prisonnier. (a) Il s'échappa de sa prison, & n'étant plus regardé en Bretagne que comme vicomte de Porhoët, il alla offrir ses services au roy Louis VII. qui lui donna une armée à commander du côté de Lion, contre le comte de Mâcon qu'il prit, & par cet événement cette guerre fut terminée à l'avantage du roy. Il revint en Bretagne, se maria, & se ligua de nouveau en 1164. contre Conan IV. son beau-fils, & contre Henry II. roy d'Angleterre, que le comte avoit eu l'imprudence d'appeler à son secours. Il fallut que lui & les autres barons s'accommodassent avec ce roy, en lui donnant des ostages l'an 1167. Cela n'empêcha pas Eudes qui étoit devenu comte de Vannes & de Cornouaille, de faire l'année suivante une nouvelle ligue contre Henry, qui revint sur ses pas en Bretagne; dépouilla Eudes du comté de Vannes, & de la moitié de celui de Cornouaille. Le roy de France l'appuyoit & même avoit pris les armes contre l'Anglois. Ces deux rois s'aboucherent à la Ferté-Bernard, où le vicomte de Porhoët se trouva, & reprocha hardiment à Henry l'outrage qu'il avoit fait à sa fille, qu'il lui avoit donnée en ostage. Cette conférence fut suivie d'une autre tenue à Montmirail le 6. Janvier 1169. où la paix se fit, Henry promettant de recevoir tous les Bretons dans ses bonnes grâces. Cependant l'an 1170. il marcha contre le vicomte ravagea toutes ses terres; le contraignit de se rendre, & le condamna comme rebelle à perdre tout ce qu'il tenoit de lui dans la Bretagne, dont ce roy s'étoit emparé. Eudes se refugia en France, puis il retourna en Bretagne, l'an 1173. reprit les armes avec d'autres mécontents, & se rendit maître de plusieurs lieux; mais en 1175. il fut de nouveau dépouillé de tout, & réduit à sa seule terre de Porhoët. Il se trouva encore en 1185. à l'assemblée que Geoffroy comte de Bretagne tint à Rennes, pour le partage des fiefs de Haubert. Il s'étoit remarié à *Eleonor* fille de *Gniomarck* vicomte de Léon, dont il eut deux fils, qu'il est inutile de rapporter icy. Voici les enfans qu'il eut de la comtesse de Bretagne.

1. GEOFFROY dont on n'a que le nom. Voyez dom Lobineau, *livre V. n<sup>o</sup>. LVI.*
2. ALIX donnée l'an 1167. en ostage par son pere, au roy d'Angleterre Henry II. qui irrité de ce que le vicomte avoit repris les armes, la viola l'année suivante, quoiqu'elle fût sa parente du second au troisieme degré

D

\*\*\*\*\*

## SUIITE DES COMTES DE BRETAGNE.

## III.

- EUDON ou EUDES I. du nom, second fils de GEOFFROY I. comte de Bretagne, & d'*Adrvice* de Normandie, commença cette branche. Il fut présent avec sa mere, l'an 1031. à la donation faite par le comte *Alain III.* du nom son frere, de plusieurs terres à l'abbaye de S. Michel; assista en 1032. à la fondation de l'abbaye de S. Georges de Rennes; & eut en mil trente-quatre pour son partage les seigneuries de S. Briec, Treguier, Dol & S. Malo. Cette portion nommée alors la *Dommonée*, contenoit les comtés & baronnies de Penthièvre, Goëlle, Avaugour, Lamballe, &c. Cela ne satisfit pas le comte Eudon, parce qu'il étoit dit qu'il tiendroit le tout à hommage de son frere, & il lui fit la guerre qui auroit été violente, si Judicael évêque de Vannes, leur oncle batard, ne se fût entremis pour les reconcilier. Eudon se mêla ensuite dans la guerre faite à Guillaume le Batard, duc de Normandie, & se trouva avec Henry I. du nom roy de France, à la journée de Mortemer en 1040. où ils furent défaits. Il se ligua ensuite avec Geoffroy Martel comte d'Anjou, contre ce jeune duc, & quoique leur armée eût été dissipée, il lui resta assez de troupes pour ravager les terres de Normandie voisine de la Bretagne. Son frere le comte Alain étant mort en 1040. il se saisit de la personne de son neveu; s'empara du gouvernement, & se qualifia comte de Bretagne. L'on a vû cy-dessus quelles furent les suites de cette entreprise qui se termina par la prison du comte Eudon en 1057. Il fut ensuite assez tranquille jusques en 1075. qu'il reprit les armes contre Hoël comte de Cornouaille son beau-frere, & mari

(a) Lobineau  
liv. V. num. LX.

de sa nièce Havoise comtesse de Bretagne. Il mourut le 7. janvier 1079. fut enterré A dans la cathedrale de S. Brieu. Voyez l'histoire de Bretagne par dom Lobineau & du Paz.

Femme AGNES, fille d'Alain Cagnard comte de Cornouaille, & de Judith de Nantes.

1. GEOFFROY surnommé *Boterel*, comte de Penthievre, voulut vanger son pere prisonnier du comte Conan II. & lui fit la guerre durant cinq ans, soutenu d'Hoël comte de Nantes. Ils firent leur paix en 1062. Il fut tué à Dol, sans avoir été marié, le 24. août 1093. (a)
2. BRIENT passa en Angleterre avec Guillaume le *Batard* duc de Normandie l'an 1066. & lui aida à la conquête de ce royaume, par la défaite des deux fils d'Herwald roy d'Angleterre, qui avoit été tué dans le premier combat du conquerant. Ces services de Brient furent recompensez d'une terre qui lui fut donnée dans ce B royaume avec titre de comté. (b)
3. ALAIN, dit le *Roux*, fut de la même conquête, & eut pour récompense le comté d'Edwin dans la province d'York, que l'on appella depuis le comté de Riche- mont, du nom d'un château qu'il y bâtit. Il mourut sans enfans, & fut enterré à S. Edmond. (c)
4. ALAIN, dit le *Noir*, suivit aussi ses freres; succeda au précédent, & mourut sans enfans.
5. ETIENNE comte de Penthievre, qui suit.
6. ROBERT nommé aux titres de Marmoutier, dans un acte du comte Geoffroy son frere.
7. DERIEN *batard au sentiment* de dom Lobineau, qui a trouvé la signature d'un Derien batard dans un titre de Marmoutier. (d) Du Paz ne le nomme point tel, & lui attribue la construction du château dit la Roche-Derien. C
8. N . . . *batarde*, mariée à Guisand de Pleveno, lequel signa aux titres de Marmoutier, citez cy-dessus, où il est fait mention de Geoffroy comte des Bretons, surnommé *Boterel*, & de ses freres dans le rang qu'ils sont ici marquez.

(a) Lobineau  
Irv. III. num.  
CXXV.

(b) *ibidem* num.  
XCI. & XCII.

(c) *Ibidem*.

(d) *Preuves*,  
p. 118.

## I V.

ETIENNE comte de Penthievre, succeda à son frere ALAIN le *Noir*, fonda avec sa femme l'abbaye de sainte Croix de Guingamp pour des chanoines reguliers de S. Augustin, & le 10. novembre 1130. celle de Begar, toutes deux au diocèse de Treguier, & y fut enterré après sa mort arrivée en 1137. son cœur fut porté au monastere de Notre-Dame d'York, qu'il avoit bâti en 1088.

Femme HAVOISE comtesse de Guingamp, selon du Paz. D

1. GEOFFROY, dit *Boterel*, II. du nom, prit les armes contre son pere en 1123. le dépouilla de presque tous ses biens, & le força après deux années de guerre à lui ceder la terre de Lamballe & tout le Penthievre (e) Il prit un parti tout contraire à celui de son frere Alain dans la guerre pour la couronne d'Angleterre; fonda en 1136. l'abbaye de S. Aubin-aux-Bois. Son fils RIVALLOU comte de Lamballe, laissa les trois enfans qui suivent.
- I. ETIENNE III du nom, mort sans enfans l'an 1164.
- II. GEOFFROY *Boterel* III. du nom, confirma l'an 1177. les donations que ses précédeseurs avoient faites à l'abbaye de S. Aubin-aux-Bois, ordre de Cîteaux, au diocèse de S. Brieu. Il se servit (f) du sceau du comte Etienne, parce qu'il n'en avoit pas encore. Il donna les comtés de Lamballe, Penthievre & dépendances à Alain fils de son grand oncle Henry comte de Treguier (g)
- III. EDIE, femme de Geoffroy Tournemine. E
2. ALAIN II. du nom, comte de Richefont, qui suit.
3. HENRY comte de Treguier, tige des comtes de Penthievre, seigneurs d'Avangour, mentionnez cy-après.
4. OLIVE, mariée 1<sup>o</sup>. à Henry de Fougères, qui dans la maladie dont il mourut en 1150. se fit moine à Savigné du consentement de sa femme. (h) 2<sup>o</sup>. à Guillaume de S. Jean en Normandie, qui prit soin de l'éducation de Guillaume de Fougères troisième fils d'Henry
5. AGNORIE, femme d'Olivier de Dinan, dont deux fils & une fille.

(e) Lobineau,  
Irv. IV. num. LXL.  
& *preuv.* 380.

(f) Lobineau,  
*preuves* 289.

(g) *Ibidem*  
*preuves* 386.

(h) Lobineau,  
*preuves* 204.

A ALAIN de la...  
les gens d'...  
la mort d'...  
château d'...  
d'après...  
le vange...  
victorie...  
premièr...  
confianc...  
ter qui...  
B à G...  
à Roy...  
mais d...  
ré en Y...  
sépenti...  
mouru...  
femme...  
appelé...  
CONAN...  
Espere...  
les vil...  
C CONSTAN...  
mais...  
Gouven...  
marche...  
par ay...  
que s'éc...  
S. Denis...  
nifit en...  
Cete d...  
enfranq...  
1196. ce...  
D B...  
comte...  
bore de...  
dans la...  
E CONAN...  
du com...  
mour...  
général...  
avant...  
pe...  
l'un de...  
Tome III.

## V.

- A** ALAIN dit *le Noir* II. du nom, comte de Richemont, étoit en Angleterre lorsqu'on demanda au comte Etienne son pere pour en faire son gendre. Il s'y étoit signalé par son attachement pour Etienne de Blois, qui après la mort du roy Henry vouloit s'emparer de la couronne, au préjudice de l'imperatrice Mathilde comtesse d'Anjou, fille legitime du roy défunt; & Alain s'y étoit rendu la terreur de ses ennemis par ses cruautés. Il y retourna: Etienne lui confia la garde du comté de Cornouaille; & ce roy ayant été pris à la bataille de Lincoln, l'an 1141. Alain voulant le vanger, dressa une ambuscade au comte de Chester qui commandoit l'armée victorieuse. Il y fut pris lui-même; on l'enchaîna comme une bête farouche, dans une prison obscure & mal saine, & les tourmens qu'on lui fit souffrir lui ayant fait perdre sa constance, il abandonna la Cornouaille & fit hommage de ses terres au comte de Chester qui l'avoit vaincu. (a) Revenu en Bretagne il fit la guerre à ses freres, sçavoir à Geoffroy parce qu'il avoit été dans un parti contraire à celui qu'il soutenoit, & à Henry pour lui ôter Treguier dont leur pere l'avoit avantagé: fonda l'abbaye de Coët-maloën dans le diocèse de Quimper pour des moines de Cîteaux; bâtit celle de Jorwal en York; fit du bien à celle de Savigné; (b) confirma à celle de saint Melaine la superiorité que son pere lui avoit attribuee sur celle de S. Sauveur de Guingamp; & mourut le 15. septembre 1146.

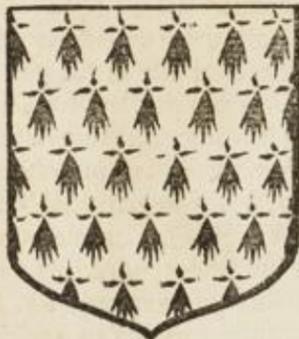
(a) Lobineau.  
liv. IV. num. XCv.

(b) Ibid. preuv.  
292.

Femme BERTHE, fille & heritiere de Conan III. du nom comte de Bretagne, de laquelle il a été parlé cy-dessus.

1. CONAN IV. du nom, comte de Bretagne, qui fut.
2. ENOQUEN de Bretagne, troisieme abbesse de S. Sulpice de Rennes en 1171. morte l'an 1187.
3. CONSTANCE de Bretagne: son frere pensoit à la marier au roy d'Ecosse, mais elle se flata que le roy Louis VII. qui venoit de se separer d'Alienor de Guyenne sa femme, pourroit l'épouser, & elle osa même faire les premieres démarches, en mandant à ce prince l'amour qu'elle ne pouvoit se defendre d'avoir pour luy, & qu'elle preferoit l'honneur d'être alliee au dernier des siens, si la fortune ne vouloit pas pousser plus loin ses faveurs, à celui d'être reine d'Ecosse. Elle luy ajoûtoit que sitôt que le comte Conan son frere seroit revenu d'Angleterre, elle iroit à S. Denys faire ses devotions, pour avoir l'honneur de jouir de sa presence, & finissoit en lui recommandant d'avoir soin de sa santé, si la sienne luy étoit chere. Cette declaration qui nous a été donnée par du Chêne, (c) se trouve traduite en françois par le pere Lobineau: (d) il dit qu'elle paroît avoir été écrite l'an 1156. ce doit être 1153. Louis VII. s'étant separé d'Alienor le dimanche des Rameaux 1152. & s'étant remarié en 1154. Constance épousa Alain III. du nom, vicomte de Rohan, dont elle fut la premiere femme, & qui fonda avec elle l'abbaye de Bonrepos au diocèse de Quimper l'an 1184. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire chapitre des ducs de Rohan.

(c) Tome IV.  
epif. 451. pag. 725.  
(d) Liv. V. n.  
CLII.



D'hermines.

## VI.

- E** CONAN IV. du nom, comte de Bretagne & de Richemont, surnommé *le Petit*, né vers l'an onze cent trente-huit, resta après la mort de son pere sous la tutelle du comte Conan III. son ayeul maternel, qui par cette raison se qualifia comte de Richemont, suivant l'usage de ce temps-là, où souvent le tuteur prenoit les titres des seigneuries qui appartenoient à son pupille. Son beau-pere le vicomte de Porrhoët, qui avoit un fils de la comtesse Berthe, au nom de laquelle il s'intituloit comte de Bretagne, ne cherchoit qu'à l'éloigner du gouvernement, & faire tomber à son fils la succession de sa mere. Berthe, prit le party de faire passer Conan en Angleterre, d'où il ne

Tome III.

○

revint qu'en septembre onze cent cinquante-neuf, pour assiéger la ville de Rennes qu'il prit; son beau-pere s'étant enfui: puis il s'empara de celle de Nantes après la mort de Geoffroy d'Anjou, à qui les habitans s'étoient livrez peu d'années auparavant. Henry roy d'Angleterre II. du nom, prétendant à cette succession de son frere Geoffroy, passa la mer, assembla une grosse armée en Normandie, & menaça la Bretagne d'une grande irruption. Conan qui ne se sentoit pas en état de résister à tant de forces, crut détourner l'orage en se rendant à Avranches, où il céda à Henry la ville de Nantes, & tout le pays d'entre la Loire & la Villaine; puis aidé du vicomte de Rohan, il alla chasser de Treguier & de Guingamp son oncle paternel le comte Henry mais il se forma en 1164. une si forte ligue contre luy, que craignant d'y succomber, il eut l'imprudéce d'appeler à son secours le roy d'Angleterre, duquel il devoit plus se défier. Henry y envoya d'abord son connétable avec les barons de Normandie, qui s'étant joint aux troupes de Conan prit sur les rebelles les places de Combour & de Dol. Ce roy vint luy-même en 1166. se mettre à la tête de son armée, & en peu de temps se rendit si bien maître de la Bretagne, que le comte ne fut presque plus regardé que comme son lieutenant; & de tous ses états il se contenta du comté de Guingamp qui venoit de son ayeul paternel. Depuis le roy d'Angleterre agit en souverain, & non seulement il joignit à ses autres qualitez celle de comte ou duc de Bretagne, témoin l'auteur des Gestes des comtes d'Anjou qui luy dédia son ouvrage, mais même donna cette province à son fils Geoffroy, dont il reçut l'hommage, & exigea qu'il le fist à Henry son fils aîné, qu'il avoit associé à la couronne & au duché de Normandie, lequel de son côté rendit l'hommage du même pays au roy de France. Geoffroy fit son entrée solennelle dans Rennes au mois de may 1169. & y reçut à son tour l'hommage des barons de la province: il ne fut plus fait mention de Conan en qualité de comte de Bretagne. Il entreprit par un reste de vigueur en 1170. la défense d'Hamon évêque de S. Paul de Leon, que son propre frere *Guyomarck*, vicomte de Leon, venoit de chasser de son siège; & ramassant des troupes défit le vicomte, & rétablit l'évêque, qui fut assassiné le 25. janvier suivant par ordre de son frere & de son neveu. Conan ne survécut ce prélat que vingt-six jours, étant mort le vingt février 1170. & enterré dans l'abbaye de Begar. Il avoit fondé quelque tems auparavant l'abbaye de Notre-Dame de Carnoët, dite depuis de S. Maurice au diocèse de Quimper.

Femme MARGUERITE sœur de *Malcolme* roy d'Ecosse, fille d'*Henry* d'Ecosse comte de Northombre, qui avoit pour pere *David* aussi roy d'Ecosse, & d'*Adeline* de Varennes-Surrey, mariée en 1160. se remaria à *Humfroy* de Bohun IV. du nom, comte d'Hereford, connétable d'Angleterre. Elle en eut un fils *Henry* marié à l'heritiere du comte d'Essex, dont la postérité masculine finit en 1372. *Marguerite* mourut en 1201.

CONSTANCE comtesse de Bretagne, qui suit.

#### VII.

CONSTANCE comtesse de Bretagne, fut accordée après le mois de juin 1166. âgée de quatre à cinq ans à son premier mari qui n'en avoit que huit. Etant veuve Henry II. roy d'Angleterre l'obligea de se remarier en 1187. à un de ses sujets qui fut depuis chassé de Bretagne. Richard fils & successeur d'Henry, l'attira en Normandie sous prétexte d'affaires importantes; mais dans le dessein de la faire arrêter pour être plus maître de la Bretagne. En effet elle le fut par son mari à Pontorson l'an 1196. & delà enfermée au château de S. James de Beuvron, qui appartenoit à Ranulfe. Elle fut délivrée l'année suivante, & l'on trouve qu'étant à Blein elle y confirma l'accordement que les seigneurs de Vitre & de la Guerche venoient de faire ensemble le 18. juin 1198. & en même temps ayant demandé le consentement de son fils, elle se désista des droits qu'elle avoit sur Vitre (a). Comme elle prétendoit n'avoir épousé *Ranulfe* que par contrainte, & qu'on luy fit entendre qu'ils étoient parens du trois au quatrième degré, elle crut que son mariage étoit nul (b), & prit une troisième alliance: gouverna la Bretagne avec ce troisième mari l'an 1200. fonda le 25. mars 1201. l'abbaye de Villeneuve pour des religieux de Cîteaux au diocèse de Nantes, & mourut la même année. Le jour de sa mort n'est pas fixé: les uns disent le 3. août, d'autres le 4. quelques-uns le 13. le Baud dit le 31. & il s'en trouve qui reculent cette mort jusqu'au 14. septembre. Son corps fut déposé dans une petite chapelle, & enterré dans l'église de cette abbaye le jour même qu'elle fut dédiée 25. octobre 1224.

I. mary, GEOFFROY d'Angleterre fils du roy *Henry II.* de la race des comtes d'Anjou, né en 1158. fut accordé l'an 1166. & ne fut marié qu'en 1182. Constance étoit sa parente du troisième au quatrième degré. La bisayeule de cette princesse étant sœur de l'ayeule de Geoffroy; aussi le pape eut-il beaucoup de peine à agréer

(a) D. Lobineau  
liv. VI. num. XIX.  
Et suiv. Et preuves  
325.

(b) Ibid. num.  
XXXII.

A cette union. Il sera parlé plus amplement de ce prince, dans l'*histoire des maisons souveraines*. Etant à Paris il tomba dans un tournoy, fut foulé aux pieds des chevaux, en mourut peu après le 19. août 1186. (a) & fut enterré dans l'église cathédrale de Nôtre-Dame.

(a) Le Baud dir  
le 25.

1. ARTUR comte d'Anjou & de Bretagne, naquit posthume la nuit du 29. au 30. avril. Si l'on en croit Dom Lobineau, il faut lire, comme le Baud dit le jour de Pâques, qui fut le vingt-neuf mars onze cens quatre-vingt-sept. Il fut reconnu comte de Bretagne dans Rennes en 1196. sa mere fut arrêtée dans la même année : craignant les violences de son oncle Richard roy d'Angleterre, on le fit retirer en France. On le raccommoda avec lui, & on l'engagea à se livrer entre ses mains l'an 1198. Ce roy mourut l'année suivante & déclara son frere Jean, dit *Sans-terre*, pour son héritier au préjudice d'Artur, qui suivant la disposition des coutumes de Normandie, de Touraine & d'Anjou, devoit représenter son pere, frere aîné de Jean. Les villes d'Angers, de Tours & du Mans se déclarerent pour Artur, qui fut mis par sa mere sous la protection de Philippe-Auguste roy de France, lequel promettant beaucoup, l'emmena à Paris le 28. Juillet 1199. il y fit hommage à ce prince pour l'Anjou, le Poitou, le Maine, la Touraine, la Bretagne & la Normandie. Mais comme le roy ne faisoit pas grande chose pour lui, il fut persuadé peu de mois après de s'accommoder avec son oncle, & de se remettre entre ses mains. Il s'enfuit presque aussi-tôt avec sa mere, & ne sachant plus à qui se confier, il suivit le conseil du roy, qui l'obligea de faire hommage de la Bretagne à son oncle; ce qui fut fait à Vernon l'an 1200. à condition qu'il demeureroit en la garde & sous la protection du roy de France. Les deux roys se broüillerent deux ans après & entrèrent en guerre, Philippe arma Artur chevalier, reçut son hommage-lige à Gournay au mois de juillet 1202. pour la Bretagne, le Poitou, l'Anjou, le Maine & la Touraine; le fiança avec sa fille Marie qu'il avoit eu d'Agnès de Meranie, & lui donna des troupes & de l'argent; il l'envoya pour conquérir le Poitou; mais comme il assiegeoit Mirebeau, il fut surpris par le roy Jean son oncle la nuit du 31. juillet au 1. août, & envoyé sous sûre garde à Falaise. Cet oncle barbare le fit ensuite conduire à la tour de Roüen, puis le propre jour du Jeudy Saint 3. Avril 1203. il l'alla prendre au pied de cette tour dans un bateau qu'il fit avancer dans la riviere, où il lui enfonça luy-même son épée dans le ventre, & l'ayant retiré toute fumante de son sang, il lui en fendit la tête en deux & le fit jeter dans l'eau. Son corps retrouvé par des pêcheurs fut enterré secrettement au prieuré de Notre-Dame du Pré, dépendant de l'abbaye du Bec. Voyez dom Lobineau livre VI.

2. ELEONORE naquit en 1184. son oncle Richard ayant été arrêté au retour de la Terre-Sainte, prisonnier à Vienne en Autriche par le duc d'Autriche Leopold VI. la promit en mariage à Frederic fils de ce duc, pour recouvrer sa liberté; mais Leopold étant mort le 1. janvier 1195. lorsqu'on alloit faire partir Eleonore, Richard la promit de nouveau à Louis fils aîné du roy de France Philippe II. ce qui n'eut point d'effet. Jean dit *Sans-terre*, frere & successeur de Richard, la garda prisonniere à Bristol; elle mourut dans cette triste captivité l'an 1241. & fut enterrée dans l'abbaye des religieuses d'Ambresbury, ainsi qu'elle avoit marquée le souhaiter.

II. mary, RANULFE comte de Chester, petit-fils par son pere nommé Hugues de Ranulfe I. comte de Chester & de Mathilde, fille de Robert comte de Gloucester, fils naturel d'Henry I. roy d'Angleterre. Ce Robert étoit frere de Mahaud femme de Conan III. comte de Bretagne, bifayeul de Constance; ainsi elle avoit pour trifayeul le bifayeul de ce second mari. Le roy Henry II. leur parent commun, fit ce mariage en 1187. & Ranulfe joignit aussi-tôt à son titre de comte de Chester, celui de comte de Bretagne & de Richemont. Mais les Seigneurs Bretons le traitans d'usurpateur, se souleverent contre luy dès que le roy d'Angleterre fut mort, & le chasserent de Bretagne en 1189. Il rendit ensuite de grands services au roy Richard, & enleva sa femme ainsi qu'il a été dit cy-dessus. Lorsqu'elle eût fait voir les nullitez de son mariage, & épousé Guy de Thoiars, Ranulfe se remaria à Constance fille de Raoul de Fougères, dont il n'eut point d'enfans, & vivoit encore en 1230.

III. mary, GUY de Thoiars, second fils de Guillaume vicomte de Thoiars, & d'Ænor de Lensigne, issu par plusieurs degrez d'Aymeri I. du nom, vicomte de Thoiars vivant en 936. Il fut marié à la comtesse Constance en 1199. & s'intitula par elle

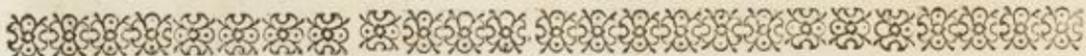
comte de Bretagne. Après la mort d'Artur les Bretons le regarderent toujours comme ils avoient fait du vivant de sa femme, à cause de sa fille *Alix* à qui la souveraineté de leur province étoit dévolüe. Il prit les armes pour vanger la mort de son beau-fils, pendant que le roy Philippe-Auguste agissoit de son côté pour le même dessein; prit la ville de Dol, entra en Normandie; s'empara le 29. Avril 1204. du Mont-Saint-Michel qui fut brûlé; se saisit d'Avranches & fit de grands ravages dans cette province. L'année suivante il cabala contre le roy, qui pour le prévenir entra en Bretagne. Guy qui n'étoit pas encore en état de résister, luy fit ouvrir les portes de Nantes, lui ceda la ville de Rennes; en sorte qu'il fut aussitôt reconnu souverain dans toute la province. A peine le roy fut-il sorti du pays que le roy d'Angleterre y vint en 1206. Guy de Thouars l'alla joindre: ils ravagerent l'Anjou, en ruinerent la capitale; vinrent le 1. septembre se présenter devant Nantes, d'où ils furent repoussés; mais ils se dédommagerent de cet affront en mettant tout à feu & à sang dans la Mée, pays entre la Loire & la Villaine, & dans celui de Rennes. Philippe-Auguste revint sur ses pas & ravagea à son tour toutes les terres du vicomte de Thouars. Cependant Guy fit apparemment son accommodement avec ce prince; car on voit qu'en 1207. il étoit regent de la Bretagne & maître de Nantes. (a) Il se retira depuis sur les terres de sa seconde femme *Eustache* de Mauleon dame de Chemillé, & y mourut le 13. avril 1213. Son corps apporté à l'abbaye de Villeneuve y fut enterré en même temps que celui de sa femme *Constance* l'an 1224.

(a) Lobineau  
liv. V. l. num.  
LXXXIII.

(b) Ibidem  
preuves, p. 313.

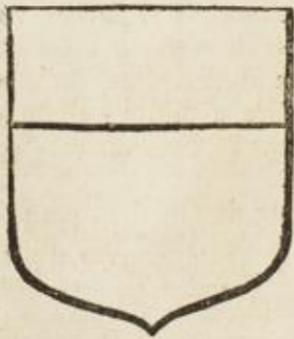
(c) Ibidem liv.  
VI. num. XCV. &  
preuves, p. 334.

1. ALIX comtesse de Bretagne, fut accordée le 7. decembre 1209. à *Henry* d'Avaugour qui n'avoit que quatre ans: cela n'eut pas de suite, quoique le contrat eût été passé à Paris du consentement du roy qui fit rompre ce traité, & la fit accorder en 1212. (b) à *Pierre* de Dreux surnommé *Mauclerc*, qui épousa *Alix* en 1213. & fit son hommage lige pour la Bretagne le dimanche 27. janvier de la même année. C'est d'eux que descendent les ducs de Bretagne rapportez au tome I. de cette histoire page 445. & suivantes.
2. CATHERINE de Bretagne mariée en 1212. à *André* de Vitré. Son pere luy fit de grands biens en la mariant. (c) Ils vivoient ensemble en 1237. & n'eurent qu'une fille *Philippe*, qui porta la seigneurie de Vitré dans la maison de Laval, en épousant *Guy VII.* du nom, seigneur de Laval. *André* se remaria à *Thomasse* de Mathefelon, dont il eut trois filles.



### COMTES DE PENTHIEVRE, D'AVAUGOUR, etc.

ISSUS DES PRECEDENS.



D'argent au chef de guenles.

V.

**HENRY I.** du nom, troisième fils d'ETIENNE comte de Penthievre, & d'*Havoise* comtesse de Guingamp, fut toujours très-attaché à son pere, & reçut de lui les comtez de Treguier & de Guingamp; ses freres mécontents lui firent la guerre durant long-temps. Il en fut chassé dans la suite par son neveu *Conan IV.* comte de Bretagne; mais il y rentra quelques années après, & mourut l'an 1190.

(d) Lobineau,  
preuves, 301.

Femme, *MAHAUD* de Vendôme, fille de *Jean I.* du nom, comte de Vendôme, & de *Richilde* de Lavardin, mariée à Mayenne le 19. septembre 1151. (d)

1. HENRY mort jeune avant son pere.

DES PAIRS  
1. ALAIN comte de Bretagne  
2. ALAIN comte de Bretagne  
3. ALAIN comte de Bretagne  
4. ALAIN comte de Bretagne  
5. ALAIN comte de Bretagne  
6. ALAIN comte de Bretagne  
7. ALAIN comte de Bretagne  
8. ALAIN comte de Bretagne  
9. ALAIN comte de Bretagne  
10. ALAIN comte de Bretagne  
11. ALAIN comte de Bretagne  
12. ALAIN comte de Bretagne  
13. ALAIN comte de Bretagne  
14. ALAIN comte de Bretagne  
15. ALAIN comte de Bretagne  
16. ALAIN comte de Bretagne  
17. ALAIN comte de Bretagne  
18. ALAIN comte de Bretagne  
19. ALAIN comte de Bretagne  
20. ALAIN comte de Bretagne  
21. ALAIN comte de Bretagne  
22. ALAIN comte de Bretagne  
23. ALAIN comte de Bretagne  
24. ALAIN comte de Bretagne  
25. ALAIN comte de Bretagne  
26. ALAIN comte de Bretagne  
27. ALAIN comte de Bretagne  
28. ALAIN comte de Bretagne  
29. ALAIN comte de Bretagne  
30. ALAIN comte de Bretagne  
31. ALAIN comte de Bretagne  
32. ALAIN comte de Bretagne  
33. ALAIN comte de Bretagne  
34. ALAIN comte de Bretagne  
35. ALAIN comte de Bretagne  
36. ALAIN comte de Bretagne  
37. ALAIN comte de Bretagne  
38. ALAIN comte de Bretagne  
39. ALAIN comte de Bretagne  
40. ALAIN comte de Bretagne  
41. ALAIN comte de Bretagne  
42. ALAIN comte de Bretagne  
43. ALAIN comte de Bretagne  
44. ALAIN comte de Bretagne  
45. ALAIN comte de Bretagne  
46. ALAIN comte de Bretagne  
47. ALAIN comte de Bretagne  
48. ALAIN comte de Bretagne  
49. ALAIN comte de Bretagne  
50. ALAIN comte de Bretagne  
51. ALAIN comte de Bretagne  
52. ALAIN comte de Bretagne  
53. ALAIN comte de Bretagne  
54. ALAIN comte de Bretagne  
55. ALAIN comte de Bretagne  
56. ALAIN comte de Bretagne  
57. ALAIN comte de Bretagne  
58. ALAIN comte de Bretagne  
59. ALAIN comte de Bretagne  
60. ALAIN comte de Bretagne  
61. ALAIN comte de Bretagne  
62. ALAIN comte de Bretagne  
63. ALAIN comte de Bretagne  
64. ALAIN comte de Bretagne  
65. ALAIN comte de Bretagne  
66. ALAIN comte de Bretagne  
67. ALAIN comte de Bretagne  
68. ALAIN comte de Bretagne  
69. ALAIN comte de Bretagne  
70. ALAIN comte de Bretagne  
71. ALAIN comte de Bretagne  
72. ALAIN comte de Bretagne  
73. ALAIN comte de Bretagne  
74. ALAIN comte de Bretagne  
75. ALAIN comte de Bretagne  
76. ALAIN comte de Bretagne  
77. ALAIN comte de Bretagne  
78. ALAIN comte de Bretagne  
79. ALAIN comte de Bretagne  
80. ALAIN comte de Bretagne  
81. ALAIN comte de Bretagne  
82. ALAIN comte de Bretagne  
83. ALAIN comte de Bretagne  
84. ALAIN comte de Bretagne  
85. ALAIN comte de Bretagne  
86. ALAIN comte de Bretagne  
87. ALAIN comte de Bretagne  
88. ALAIN comte de Bretagne  
89. ALAIN comte de Bretagne  
90. ALAIN comte de Bretagne  
91. ALAIN comte de Bretagne  
92. ALAIN comte de Bretagne  
93. ALAIN comte de Bretagne  
94. ALAIN comte de Bretagne  
95. ALAIN comte de Bretagne  
96. ALAIN comte de Bretagne  
97. ALAIN comte de Bretagne  
98. ALAIN comte de Bretagne  
99. ALAIN comte de Bretagne  
100. ALAIN comte de Bretagne

- A 2. ALAIN comte de Treguier, & de Penthièvre, qui suit.  
 3. & 4. ETIENNE & CONAN seigneur de la Roche-Derien, qui pour le salut de son ame & celui de sa femme A. & du consentement de son frere Alain, donna à l'abbaye de Beauport un droit de foire annuel, par acte de l'an 1202. (a) & eut un fils nommé *Alain* vivant en 1237. & une fille naturelle nommée *Plaisou*, femme d'Olivier de *Cliffon*. (b)

(a) Lobineau, preuves 328.

(b) Lobineau, livre VIII. num. LXI.

## VI.

- A LAIN I. du nom, comte de Treguier, de Penthièvre, de Goëlle, de Guingamp & d'Avaugour, né en 1154. se trouva en 1183. à l'assemblée tenuë à Rennes par le comte Geoffroy, & y soucrivit au reglement qui y fut fait pour le partage des fiefs de Haubert, que l'on appelle l'*Affise du comte Geoffroy*. (c) Il fut un de ceux qui s'oposèrent en 1189. à Richard roy d'Angleterre, qui vouloit avoir la garde & tutelle du jeune comte Artur son neveu, & fonda l'an 1202. l'abbaye de Nôtre-Dame de Beauport, diocèse de saint Briec, pour des religieux de Prémontré: il nomme dans l'acte, où il se qualifie comte de Goëlle, son pere Henry, sa mere Mahaud, sa femme *Petronille*, & ses deux freres *Etienne* & *Conan*. (d) Du Paz rapporte encore deux actes de lui, l'un du 2. may 1211. où il prend sous sa protection l'abbaye de Bosquien ordre de Cîteaux, diocèse de S. Briec, & un autre du 29. decembre 1212. par lequel il fait une donation en faveur de la même abbaye. Geoffroy comte de Lamballe son neveu lui fit don du comté de Penthièvre, contenant, outre la seigneurie de ce nom, celles de Lamballe, Quintin & Moncontour. Cette donation se fit en présence du roy Philippe-Auguste en 1206. & du consentement des deux neveux de Geoffroy fils de sa sœur Edie, & de O. de Tournemine senéchal de Penthièvre, qui avoit eu la Hunaudaye en partage. (e) Alain mourut en 1214. suivant le calcul du pere du Paz, qui dit qu'il succeda à son pere en 1190. & posseda cette succession durant 24. ans. Comme il met sa naissance en 1154. il en faut conclure qu'il mourut âgé de soixante ans. Le même auteur lui donne trois fils, l'aîné nommé *Alain* né en 1175. qu'il dit avoir épousé *Alix* fille d'*Alphonse* roy d'Arragon, surnommé *le Chaste*; mais ce roy n'eut point de fille de ce nom. Cet auteur dit qu'Alain le jeune mourut avant son pere, laissant trois enfans, dont l'aîné nommé *Henry* succeda, à son ayeul, & mourut en 1281. D'un autre côté il dit qu'Alain I. eut un second fils appelé *Henry*, dont il marque la naissance en 1194. à qui les états de Bretagne donnerent leur duchesse *Alix* pour épouse l'an 1208. & ajoute qu'il mourut sans enfans en 1212. L'on a cru devoir abandonner cet auteur pour suivre dom Lobineau qui ayant vû une infinité de titres, a beaucoup mieux éclairci les choses que lui. Il marque la mort d'Alain comte de Penthièvre le 29. decembre 1212. (f)

(c) Du Paz pag. 19. Lobineau liv. V. num. CLIII.

(d) Du Paz ibid. En preuves de Lobineau p. 327.

(e) Lobineau, liv. VI. num. 88.

(f) Lobineau, liv. VI. num. CII. En preuves p. 335

Femme, PETRONILLE ainsi nommée dans la fondation de Beauport en 1202. Quelques-uns la disent nièce du vicomte de Thouars.

- D 1. HENRY II. comte de Penthièvre, qui suit.  
 GEOEFROY nommé avec son frere dans l'acte du 2. may 1211. en faveur de l'abbaye de Bosquien.

## VII.

- HENRY II. du nom, comte de Penthièvre, d'Avaugour, &c. né le 16. juin 1205. fut accordé en 1209. à *Alix* comtesse de Bretagne (g) sa cousine du troisieme au quatrième degré. Le contrat en fut dressé à Paris le 7. decembre en présence du roy Philippe-Auguste & les barons de Bretagne firent ensuite hommage au petit comte à Lamballe en présence de son pere: mais le roy fit rompre ce traité, & donna *Alix* à son parent *Pierre* de Dreux, surnommé *Mauclerc*, & forma le dessein d'abaisser peu à peu cette maison. Il commença par y fomenter la division, & appuya les prétentions d'Olivier de Tournemine, fils d'Edie de Penthièvre, cousine germaine du pere du comte Henry. Elle s'étoit plainte de son partage, & le duc Pierre, de son autorité, fit démembler certaines seigneuries des biens d'Henry qu'il adjugea à Olivier (h) Peu d'années après il le déposseda des terres de Treguier, Guingamp, S. Briec, Lamballe & autres. Henry fut ensuite un des principaux seigneurs Bretons qui se liguerent avec le roy S. Louis contre le duc en 1230. Il céda aussi sa seigneurie de Pontorson au même roy en échange d'autres terres, par traité, auquel sa femme fut présente, à Fontainebleau dans le mois de septembre 1233. Le duc fit sa paix à Paris au mois de Novembre de l'année suivante, remettant au roy de prononcer sur les plaintes de ses barons. Henry d'Avaugour fit les siennes en 1235. au sujet des seigneuries dont il avoit été dépouillé, qui ne lui furent pas rendues. Le comté de Penthièvre fut donné par le duc Pierre à sa fille *Yoland*, en la mariant au comte de la Marche en janvier

(g) Lobineau, preuves p. 331.

(h) Lobineau, liv. VII. num. VI.

1235. Le duc Jean étant devenu majeur de 21. ans, fit son entrée solennelle dans la ville de Rennes vers le 20. novembre 1237. & le comte Henry y fut un de ceux qui lui firent hommage; & depuis se rendit une de ses cautions de l'hommage-lige que ce duc fit au roy S. Louis à Angers en 1240. On apprend par dom Lobineau (a) qu'il étoit déjà en 1267. tuteur de Henry petit-fils du duc de Bretagne. Il fonda les Cordeliers de Dinan, s'y fit religieux en 1278. & y mourut le 6. octobre 1281. Dom Lobineau a fait graver le sceau de ce comte de l'an 1229. (c'est le VII.) il y paroît à cheval; la légende est *S. Henrici de Avaugor.* & à celle de son contre-scel on lit *sub meo scuto est meum secretum*; & sur le contresceau il y a pour armes un chef.

Femme, MARGUERITE de Mayenne, fille de *Juhael* baron de Mayenne, & de *Gervaise* vicomtesse de Dinan. Sa mere avoit pour bisayeule *Agnorie* femme d'*Olivier* vicomte de Dinan, sœur de l'ayeul du comte *Henry II.* ainsi il étoit son parent du troisième au cinquième degré. Du Paz prétend que c'étoit du quatre au cinq; mais roule sur son opinion des deux Alains pere & ayeul de ce comte. Elle fit en decembre 1236. une fondation en faveur de l'abbaye de S. Aubin-des-Bois, & y fit mention de ses deux fils qui suivent.

1. ALAIN d'Avaugour, qui suit.
2. JUHAEL d'Avaugour, dont il ne se trouve que le nom.

## VIII.

ALAIN d'Avaugour II. du nom, baron de Mayenne, vicomte de Dinan, né avant l'an 1235. fit en ces qualitez un acte l'an 1260. en faveur des Freres Prêcheurs de Dinan (b); vendit en 1264. tout ce qu'il avoit dans la ville de Dinan, au château de Leon, & dans toute la châtellenie de ces deux places, avec ce qu'il avoit dans le reste de la Bretagne, tant de la succession de sa mere que de celle de sa tante autrefois dame de Mayenne, au duc de Bretagne Jean I. acquereur sous le nom de Pierre de Bretagne, chevalier son second fils; moyennant seize mille livres tournois, & six cens livres de rente que le duc s'engagea de luy faire. Il y nomme cette tante *amita nostra* (c) ce qui designeroit sa tante paternelle; mais l'on ne voit pas quel droit une sœur de son pere auroit pu avoir sur la terre de Mayenne. Il y a apparence qu'il mourut peu après, puisqu'il paroît qu'en 1267. *Henry* son fils étoit sous la tutelle d'*Henry* d'Avaugour son ayeul. Voyez D. Lobineau liv. VIII. n°. LIII. & LIV.

Femme, CLÉMENCE, ainsi nommée comme morte dans le contrat de vente cité cy-dessus. Du Paz la nomme *Marie* de Beaumont; mais elle étoit de la maison de Dinan.

1. HENRY d'Avaugour III. du nom, qui suit.
2. HAOS d'Avaugour, femme d'*Olivier* de Tinteniac, lequel lors de la publication de la vente de Dinan faite en la cour du duc l'an 1267. s'y opposa aux droits de son épouse (d). Il paroît que c'est celle que Du Paz a nommée *Alix* qu'il dit avoir été puînée de *Jeanne* d'Avaugour, femme de *Geoffroy* de Dinan seigneur de Montafilant, & de *Marie* épouse d'*Alain* seigneur de Beaufort; mais on ne voit pas pourquoy elles n'auroient pas fait leur opposition préferablement à leur sœur cadette.

## IX.

HENRY d'Avaugour III. du nom, étoit sous la tutelle de son ayeul paternel en 1267. lorsque ce dernier fit ajourner le duc de Bretagne Jean I. à la cour du roy, pour luy demander au nom de son mineur ce qui luy appartenoit dans la terre de Dinan, à cause de sa mere. Le duc fit un accord avec eux, remettant à la majorité du pupille à le satisfaire sur sa principale demande, avec promesse de luy payer jusques-là trois cent livres de rente. En considération de cette promesse les deux Henry s'engagerent à ne point inquiéter le duc pendant cet intervalle sur ce qui regardoit Dinan, Leon & Goëlle, par acte passé à Paris sur la fin d'octobre 1267. & confirmé par l'apposition du sceau du roy en decembre 1268. (e) Par cet accord il avoit été dit que lorsque le jeune *Henry* seroit majeur, il seroit reçu à faire hommage au duc d'une partie des terres que son pere *Alain* d'Avaugour avoit vendues, & qu'il en rembourseroit le prix qu'il en avoit reçu: mais quoique cela dût se faire en 1272. le duc en recula l'exécution jusqu'en 1280. qu'au mois de juillet il fut fait un nouvel accord à Paris en présence du roy, qui y fit mettre son sceau. Par cet acte il fut dit qu'*Henry* rendroit la terre de Pacy donnée à son pere pour partie des six cent livres de rente promises lors de la vente faite en 1264. mais sans que le duc dût luy tenir compte des ameliorations qui y pouvoient avoir été faites, & que le duc rendroit à *Henry* la terre de Dinan, à condition qu'il le

(a) Ibid. liv. VIII. num. LIV.

(b) Rapporté par Du Paz genealogie de Dinan.

(c) Lobineau, preuves, p. 407.

(d) Ibidem.

(e) Ibidem liv. VIII. n. LIV. & preuves, p. 408.

DES PAIRS  
 A dédommagement des seigneurs  
 de Jeanne comtesse de Bretagne  
 ou comtesse de ces lieux  
 comte Jeanne, comtesse de  
 Bretagne. Le comte de Blois,  
 son frere, en 1281, y  
 l'Abbe de Montmorant, celle de  
 de Blois que la femme de  
 pour la publication à son des  
 comte de Dinan la mere,  
 an de Leon qui étoit de  
 son Henry d'Avaugour comte  
 générale de tous les seigneurs  
 quatre-vingt-quatre pour de  
 me d'hommes dans les années  
 de Goëlle & de Quéméné, & de  
 les, pour le mariage de sa fi  
 mer de 1297. (e) Lobineau  
 de Cordeliers de Dinan  
 Femme, MARIE de Bea  
 de Jeanne de Jerusalem pour  
 comte de Blois le 10. mars 1281.  
 Elle mourut le 10. mars 1281.  
 son mariage de ce que ce fut l'un  
 entre dans l'église des Cordeliers  
 C. HENRY IV. du nom  
 2. JEAN d'Avaugour, es  
 nous qui fut en cela d'  
 Jean; ce qui est comte  
 de l'évêché de S. Brevin  
 1298. (e) Lobineau liv.  
 apparte à Gougan y la  
 2. GUILLAUME d'Avaugour  
 de celle-ci tenant de  
 Cet exemple fut allegué  
 de Bretagne, comme  
 fu aliége à Charles  
 être le frere d'Avaugour,  
 Charles, en la tierce tra  
 1344. Du Paz dit qu'il  
 deyant tenir le frere de  
 d'Avou le 29. septembre  
 comte de Jean de Man  
 en la tierce traquée.  
 4. BLAISE d'Avaugour, e  
 Salsire, grand-pere de  
 Il mourut le 11. août 1317  
 5. MAURICE d'Avaugour  
 lui, comte de la tierce traquée.  
 HENRY IV. du nom, e  
 par le duc de Bretagne  
 an de Leon qui étoit de  
 son Henry d'Avaugour comte  
 générale de tous les seigneurs  
 quatre-vingt-quatre pour de  
 me d'hommes dans les années  
 de Goëlle & de Quéméné, & de  
 les, pour le mariage de sa fi  
 mer de 1297. (e) Lobineau  
 de Cordeliers de Dinan  
 Femme, MARIE de Bea  
 de Jeanne de Jerusalem pour  
 comte de Blois le 10. mars 1281.  
 Elle mourut le 10. mars 1281.  
 son mariage de ce que ce fut l'un  
 entre dans l'église des Cordeliers

- A** dédommageroit des améliorations. Il est parlé dans cet acte rapporté par D. Lobineau (a) de *Jeanne* tante (b) de *Henry*, femme de *Brient* de Château-Brient. Du Paz n'avoit point eu communication de cet acte, puisque selon son sentiment, la femme de *Brient* qu'il nomme *Jeanne*, étoit niece de *Henry* d'Avaugour, fille de sa sœur *Marie* & d'*Alain* de Beaufort. Le traité de 1280. n'ayant pas été exécuté par les retardemens du duc, il s'en fit un troisième en 1283. par lequel *Henry* s'obligea de luy abandonner la terre de l'Aigle en Normandie, telle qu'elle avoit été tenue par son ayeul paternel, avec le fief de Morgon que sa femme luy avoit apporté en mariage; de plus il abandonna à ce prince la jouissance à vie des terres vendues par son ayeul *Alain*, qui étoient du droit de *Clemence* de Dinan sa mere; & luy laissa la propriété pour toujours de la partie de Dinan & de Leon qui étoit de l'héritage particulier & personnel d'*Alain* (c). On voit combien *Henry* d'Avaugour étoit lezé par toutes ces transactions. Il se trouva à l'assemblée générale de tous les seigneurs que le duc Jean II. tint à Ploërmel le 19. août mil deux cent quatre-vingt-quatorze pour déclarer combien ils étoient obligés par leurs fiefs à luy fournir d'hommes dans ses armées, & *Henry* y comparut avec dix chevaliers pour les fiefs de Goëlle & de Quintin (d); fut une des cautions de Charles de France comte de Valois, pour le mariage de sa fille avec le petit-fils du duc de Bretagne au commencement de 1297. (e) mourut le 11. novembre 1301. & fut enterré au milieu du chœur des Cordeliers de Dinan

(a) Liv. VIII. n. LXXXII. & preuves, p. 429.  
(b) Matertera.

(c) Ibidem, num. LXXXIV.

(d) Ibidem liv. IX. num. XIV. & preuves 429.

(e) Ibidem n. XXI.

Femme, *MARIE* de Beaumont-Brienne, troisième fille de *Louis* de Brienne ( fils de *Jean* roy de Jerusalem ) vicomte de Beaumont par sa femme *Agnès* heritiere de cette terre, sise entre le Mans & Alençon, & que l'on nomme *Beaumont-le-Vicomte* (f). Elle mourut le 10. mars 1328. on lit dans Du Paz 1339. c'est une faute d'impression, puisqu'il dit que ce fut l'an 28. de sa viduité. Elle fut enterrée avec l'habit du tiers-ordre dans l'église des Cordeliers de Guingamp.

(f) Du Paz généalogie de la Guerniche.

- C**
1. **HENRY IV.** du nom, baron d'Avaugour, qui suit.
  2. **JEAN** d'Avaugour, évêque de S. Brieuc en 1315. est nommé *Louis* par D. Lobineau qui suit en cela d'Argentré; au lieu que MM. de Sainte Marthe le nomment *Jean*; ce qui est conforme à un acte de son frere rapporté par Du Paz. Il passa de l'évêché de S. Brieuc à celui de Dol le 8. juillet 1329. & mourut à Senlis en 1339. (c'est ainsi qu'il faut lire dans D. Lobineau (g), & non 1319.) Son corps apporté à Guingamp y fut enterré dans l'église des Cordeliers.
  3. **GUILLAUME** d'Avaugour vivoit lorsque *Jeanne* sa niece mourut en 1327. & la fille de celle-cy l'exclut de la succession d'Avaugour, par le droit de représentation. Cet exemple fut allegué en faveur de cette héritiere, lorsqu'elle revendiqua le duché de Bretagne, comme représentant le comte de Penthievre son pere, qui luy fut adjugé & à *Charles* de Blois son mary en 1341. Ce *Guillaume* pourroit bien être le *sire d'Avaugour*, qui ayant soutenu le party de Jean de Montfort contre Charles, eut la tête tranchée avec treize autres seigneurs Bretons à Paris l'an 1343. Du Paz dit qu'il eut un fils nommé *Guillaume*. On pourroit croire que ce dernier seroit le *sire d'Avaugour*, qui au rapport de Froissart, fut tué à la bataille d'Avray le 29. septembre 1364. n'étoit qu'il combattoit pour Charles de Blois, ennemi de Jean de Montfort, pour le service duquel l'autre *sire d'Avaugour* avoit eu la tête tranchée.
  4. **BLANCHE** d'Avaugour, troisième femme de *Guillaume* d'Harcourt, seigneur de la Sauslaye, grand queux de France, qui se firent donation mutuelle en mars 1312. Il mourut le 11. août 1337. n'en ayant point eu d'enfans
  5. **MARGUERITE** d'Avaugour, mariée en 1296. à *Guillaume* Paynel, seigneur de Hamble, dont elle n'eut point d'enfans.

(g) Liv. IX. n. CII.

## X.

- E** **HENRY IV.** du nom, baron d'Avaugour, de Mayenne & de Goëlle, présenta requête aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II. demandant raison de plusieurs dépenses faites à la suite par feu son pere, & de l'inexécution de plusieurs articles des traités passés entr'eux (h) fut en 1310. un des seigneurs choisis comme amis pour engager le duc Artus & son fils aîné du premier lit, à regler d'un appanage convenable aux enfans qu'il avoit de son second lit; ce qu'ils reglerent sur cela fut confirmé par un arrêt du parlement de Paris (i) Le duc Jean III. voulant aller l'an 1315. joindre le roy Louis *Hutin* en Brabant, convoqua ses barons: *Henry* d'Avaugour fut du voyage ayant en sa compagnie un chevalier banneret, & quatre bacheliers. (k) Il suivit le même duc à un tournoy qui se fit à Tours le 24. novembre 1316. il montoit un si beau cheval que le duc en eut envie, & lui en donna trois cens

(h) Lobineau, liv. IX. num. XLIII. & preuves, p. 425. 455.

(i) Ibidem num. LV.

(k) Ibidem, preuve. p. 469.

(a) Ibidem  
p. 470.

livres parisis payables par son obligation, à la my-carême suivant. (a) Henry partit peu après par devotion pour Rome, & à son retour en 1318. il maria sa fille. On ne trouve plus rien de lui sinon qu'il mourut vers la fête de la Purification 1331. allant de Paris à Avignon visiter le pape Jean XXII. Son corps fut mis en dépôt aux Cordeliers du Mans, & depuis transporté à ceux de Guingamp. En lui finit la posterité masculine des anciens comtes de Bretagne.

Femme, JEANNE de Harcourt, dame de Morgon, & de l'Aigle en Normandie, fille aînée de Jean II. du nom sire de Harcourt, maréchal de France & lieutenant general de l'armée navale du roy; & de Jeanne vicomtesse de Châtelleraut, dame de Lislebonne; elle vivoit encore en 1346.

1. JEANNE, heritiere d'Avaugour, de Mayenne & de Goëlle, mariée en 1318. à Guy de Bretagne, comte de Penthievre, & second fils du duc Artur II. morte le 28. août (ou) juillet 1327. mere d'une fille unique dont il a été parlé t. I. de cette hist. chap. XVI. des ducs de Bretagne pag. 450.

2. ISABEAU d'Avaugour, mariée 1<sup>o</sup>. à Geoffroy VIII. du nom, baron & seigneur de Château-Brient, tué à la bataille de la Roche-Derien, pour le parti de Charles de Blois, le 18. juin 1347. 2<sup>o</sup>. à Louis vicomte de Thouars, sire de Talmont dont elle fut la seconde femme, & qui mourut le 7. avril 1370. Elle n'eut point d'enfans de ses deux mariages: elle n'étoit pas encore remariée lorsque son neveu lui donna cinq cens livres de rente par titre du 8. avril 1353. Elle fit une donation à l'abbaye de la Guiche, ainsi que le témoigne une charte de l'an 1385. & testa le 5. juin 1400.

3. MARGUERITE d'Avaugour, épousa 1<sup>o</sup>. Hervé de Leon, VII. du nom, sire de Noyon dont elle eut Jeanne de Leon, qui fut femme de Jean vicomte de Rohan, à qui elle porta tous les biens de la branche de Leon. 2<sup>o</sup>. Geoffroy des Vault, dont elle eut Jean des Vault mari de Jeanne de Vendôme. Marguerite d'Avaugour testa le 20. juin 1375. & donna à son second mari tout ce que la coutume lui permettoit de lui donner, le nommant pour son executeur testamentaire avec Foulques des Vault prieur de Change, & N. des Vault.

On trouve encore Jubaël d'Avaugour chevalier seigneur du Parc & de la Roguiniere, à qui Guion Moger son vassal rendit aveu pour la terre de la Bourdiniere le 8. octobre 1416. Sa fille Alienor d'Avaugour épousa Samson des Vault, écuyer seigneur de de Levaré, & eut en dot trente livres de rente par contrat du 22. janvier 1406. témoin Jean des Vault chevalier, & du consentement de Jean d'Avaugour écuyer fils aîné de Jubaël, extrait des originaux communiqués par M. des Vault, seigneur de Loresse.

HENRY d'Avaugour, archevêque de Bourges depuis l'an 1421. jusqu'en 1436. qu'il resigna cet archevêché à Jean Cuer, & se retira en l'abbaye de Nerlac près Charenton, où il mourut le 13. octobre 1446. après avoir fait son testament olographe le 14. juillet 1445. par lequel il choisit sa sepulture dans son église cathedrale. Voyez l'histoire de Berry par la Thaumassiere liv. IV. ch. 96. p. 321. & Gallia christ. de 1720. tome I. col. 91.



DES PAIS  
CH

POITOU

Le Poitou province de France  
à Berry, le Limousin & la Touraine  
Le Poitou est la capitale, les autres  
seigneurs, Rochelle, Thouars,  
Loudun, Parthenay. Le Poitou  
fut réuni à la France le par le  
particulier qui devint en  
ce lieu deux fois des en  
Jean sans terre réunit le  
Henry II. roy d'Angleterre, en  
ce Jean sans terre le poitou par  
en mariage à Aliénor de France  
le poitou en comté-pairie par  
Philippe de France, fils de  
Louis VII. en 1156. cette par-  
tie de Normandie regrettée du  
de par 1177. Le roy Jean ceint  
de Poitou à Edouard III. roy d'  
coupa à concevoir du mariage  
des mariages des Anglois le re-  
tour de Berry, par les lettres  
des lettres de Jean sans terre  
(roy 1417. il fut donné à Ce-  
le nom, ou le retour à la  
La généalogie des roys d'An-  
est celle de Poitou, à ce  
page 71. Voyez par le comte

PIECES CONCERNANT

Les lettres de Jean sans terre  
au sujet de Poitou en 1177  
Du Tiers, roy de France  
Joy, seigneur de France, allié  
D'après le comte de Poitou  
par Jean III. d'après l'histoire  
en Berry, par le poitou de  
le poitou en décembre 1311.  
Tome III.